

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**



MEMORIAL

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 557

9 juin 2005

SOMMAIRE

<p>A.01 Euro-Artisan Guy Rollinger, S.à r.l., Wickrange 26733</p> <p>Agrami S.A., Luxembourg 26715</p> <p>Agrami S.A., Luxembourg 26719</p> <p>Anstahl Development Holding S.A., Luxembourg 26720</p> <p>Araz Constructions, S.à r.l., Luxembourg 26710</p> <p>Armatek, S.à r.l., Luxembourg 26710</p> <p>Aston Invest Holding, S.à r.l., Luxembourg 26720</p> <p>Astromega Holding, S.à r.l., Luxembourg 26733</p> <p>Avancio Holding, S.à r.l., Luxembourg 26734</p> <p>Axibest Holding, S.à r.l., Luxembourg 26735</p> <p>Axima Holding, S.à r.l., Luxembourg 26735</p> <p>Balrin S.A., Luxembourg 26727</p> <p>Balrin S.A., Luxembourg 26727</p> <p>Blanchisserie Wagener-Halle, S.à r.l., Gonderange 26720</p> <p>Bricomag Holding S.A., Luxembourg 26710</p> <p>Bridgepoint Europe II Investments, S.à r.l., Luxembourg 26721</p> <p>Bridgepoint Europe II Investments, S.à r.l., Luxembourg 26725</p> <p>Capital Financial Holdings Luxembourg S.A., Luxembourg 26715</p> <p>Cofint International S.A., Luxembourg 26714</p> <p>Cofint International S.A., Luxembourg 26714</p> <p>Cofint International S.A., Luxembourg 26714</p> <p>Cohr Group, S.à r.l., Luxembourg 26710</p> <p>Coronas Investment S.A., Luxembourg 26718</p> <p>Coronas Investment S.A., Luxembourg 26718</p> <p>Coronas Investment S.A., Luxembourg 26719</p> <p>Coronas Investment S.A., Luxembourg 26719</p> <p>D.01 P.A.C. Holding S.A., Wickrange 26731</p> <p>D.S.E. Corporate Investments S.A., Luxembourg 26727</p> <p>Electrolux Coordination Center, S.à r.l., Luxembourg 26734</p> <p>Electrolux Coordination Center, S.à r.l., Luxembourg 26734</p>	<p>Fensis S.A. Holding, Luxembourg 26709</p> <p>Fontgrande S.A., Luxembourg 26711</p> <p>Gecis Global (Lux), S.à r.l., Luxembourg 26690</p> <p>Goad International S.A., Luxembourg 26718</p> <p>Gotha Holding S.A., Luxembourg-Hamm 26734</p> <p>Gotha Holding S.A., Luxembourg-Hamm 26734</p> <p>Hamun, S.à r.l., Luxembourg 26709</p> <p>I.I.R. S.A., International Industrial Réalisations S.A., Windhof 26733</p> <p>Immobilière du Schlass, S.à r.l., Howald 26730</p> <p>Immobilière du Schlass, S.à r.l., Howald 26730</p> <p>Indo Rama (Europe) Limited S.A., Luxembourg 26731</p> <p>Insight Finance S.A., Luxembourg 26711</p> <p>Lary, S.à r.l., Luxembourg 26726</p> <p>Latem S.A., Luxembourg 26735</p> <p>Latem S.A., Luxembourg 26736</p> <p>Lux-World Fund Advisory S.A. Holding, Luxembourg 26727</p> <p>M.E.S. Company, S.à r.l., Steinfort 26726</p> <p>Morgane Investissements S.A., Luxembourg 26714</p> <p>Oberweis Immobilière S.A., Esch-sur-Alzette 26730</p> <p>Peche Aquarium, S.à r.l., Pétange 26719</p> <p>Pegasus Service, S.à r.l., Wasserbillig 26731</p> <p>Primerose, S.à r.l., Luxembourg 26728</p> <p>Real Estate Overseas, S.à r.l., Luxembourg 26709</p> <p>Resitec S.A., Foetz 26720</p> <p>S.E.P.L. S.A., Esch-sur-Alzette 26735</p> <p>Taurus International S.A., Luxembourg 26727</p> <p>Thomson Travel Holdings S.A., Luxembourg 26719</p> <p>Thomson Travel International S.A., Luxembourg 26720</p> <p>Trans Participation S.A., Luxembourg 26690</p> <p>Vatel S.A., Luxembourg 26726</p> <p>Vatel S.A., Luxembourg 26726</p> <p>Vatel S.A., Luxembourg 26726</p>
---	---

TRANS PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 52.795.

—
RECTIFICATIF

Adresse de la société:

54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2005.

Pour TRANS PARTICIPATION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01618. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(013605.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2005.

GECIS GLOBAL (LUX), Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 104.547.

—
In the year two thousand and four, on the thirtieth day of December.

Before Mr. Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of GECIS GLOBAL (LUX), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.547 (the Company), incorporated on 6 December 2004 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

GE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à r.l. a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 12-14, rue Leon Thyges, L-2636 Luxembourg (the Sole Shareholder),

hereby represented by Bernard Beerens, Avocat, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on December 30, 2004.

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder owns all the shares in the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 151,500,000 (one hundred fifty-one million and five hundred thousand euros) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each to EUR 151,512,500 (one hundred fifty-one million and five hundred and twelve thousand five hundred euros) by the creation and issue of 3,060,000 (three million and sixty thousand) Series A Preferred Stock and 3,000,000 (three million) Series B Preferred Stock of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each which shall have such rights as described in the articles of association of the Company (the Articles) as such Articles will be restated hereafter.

2. Subscription and payment to the share capital increase specified under item 1 above.

3. Restatement of the articles of association of the Company (the Articles) in their entirety which will reflect the above share capital increase.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Acknowledgement and acceptance of the resignation of Luxembourg INTERNATIONAL CONSULTING S.A. as manager of the Company effective as of 30 December 2004.

6. Appointment of Mr. Denis Nayden, Mr. J. Taylor Crandall, Mr. Mark Dzialga, Mr. Christopher Lanning, Mr. Keith Sherin, Mr. Charles Alexander and Mr. Pramod Bhasin, as new managers of the Company.

7. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 151,500,000 (one hundred fifty-one million and five hundred thousand euros) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each to EUR 151,512,500 (one hundred fifty-one million and five hundred and twelve thousand

five hundred euros) by the creation and issue of 3,060,000 (three million and sixty thousand) Series A Preferred Stock and 3,000,000 (three million) Series B Preferred Stock of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each which Series A and B Preferred Stocks shall have the rights described in the Articles restated hereafter.

Second resolution

The Meeting further resolves to accept the subscription of the increase of the share capital and its full payment as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, declares to (i) subscribe to 3,060,000 (three million and sixty thousand) Series A Preferred Stock and 3,000,000 (three million) Series B Preferred Stock of the Company, each having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) and (ii) pay them up entirely by way of a contribution in kind consisting of 3,060,000 (three million and sixty thousand) Series A Preferred Stock and 3,000,000 (three million) Series B Preferred Stock of GECIS GLOBAL HOLDINGS, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.548, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each (the GECIS GLOBAL HOLDINGS Shares) and an aggregate nominal value in an amount of EUR 151,500,000 (one hundred fifty-one million and five hundred thousand euros).

Such contribution of the GECIS GLOBAL HOLDINGS Shares to the Company in an aggregate amount of EUR 151,500,000 (one hundred fifty-one million and five hundred thousand euros) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the GECIS GLOBAL HOLDINGS Shares to the Company is evidenced and supported by inter alia a balance sheet of the Sole Shareholder as per 30 December 2004 and signed for approval by the Sole Shareholder (the Balance Sheet) which shows that the value of the GECIS GLOBAL HOLDINGS Shares contributed by the Sole Shareholder to the Company is worth at least EUR 151,500,000 (one hundred fifty-one million and five hundred thousand euros).

It results furthermore from a certificate dated 30 December 2004 issued by the management of the Sole Shareholder:

1. The Sole Shareholder is the owner of the GECIS GLOBAL HOLDINGS Shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each;
2. Such GECIS GLOBAL HOLDINGS Shares are fully paid-up;
3. The Sole Shareholder is entitled to the GECIS GLOBAL HOLDINGS Shares and possesses the power to dispose of the GECIS GLOBAL HOLDINGS Shares;
4. None of the GECIS GLOBAL HOLDINGS Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the GECIS GLOBAL HOLDINGS Shares and none of the GECIS GLOBAL HOLDINGS Shares are subject to any attachment;
5. There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the GECIS GLOBAL HOLDINGS Shares be transferred to such a person;
6. According to Luxembourg law and the articles of association of the Sole Shareholder, such GECIS GLOBAL HOLDINGS Shares are freely transferable;
7. All formalities required in Luxembourg for the contribution in kind of the GECIS GLOBAL HOLDINGS Shares have been or shall be effectuated by the Sole Shareholder;
8. Based on general accepted accounting principles, the worth of the GECIS GLOBAL HOLDINGS Shares is valued at least at EUR 151,500,000 (one hundred fifty-one million and five hundred thousand euros) as per the attached balance sheet dated 30 December 2004 and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

A copy of the Balance Sheet and the above certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Third resolution

The Meeting resolves to restate the Articles in their entirety to inter alia reflect the increase of the share capital so as to read as follows:

Name - Duration - Object - Registered Office

Art. 1. Name and duration. There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of GECIS GLOBAL (LUX) (the Company).

The Company shall be governed by the law dated 10 August 1915, as amended, on commercial companies (the Company Law), as well as by these articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The Company may proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds, debentures, certificates, warrants, beneficiary shares, ordinary and/or preferred shares and any kind of debt including on a stand alone basis or under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets in order to secure the obligations it has assumed or the obligations of any subsidiary, related party or third party.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate object shall include the entry into and performance by the Company under any transaction or agreement, provided such entry and/or performance is not inconsistent with the foregoing enumerated matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate object.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the General Meeting), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the board of manager(s) of the Company (the Board of Managers).

The Board of Managers shall further have the right to set up offices, branches and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand-Duchy of Luxembourg, but the registered office and the head office of the Company must be and remain situated in Luxembourg.

Share Capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is set at EUR 151,512,500 (one hundred fifty-one million and five hundred and twelve thousand five hundred Euro), divided into 3,060,000 (three million and sixty thousand) series A preferred shares designated as Series A Preferred Stock, 3,000,000 (three million) series B preferred shares designated as Series B Preferred Stock (together with the Series A Preferred Stock, the Preferred Stock) and 500 (five hundred) common shares (the Common Stock) (together the Shares or the Stock), each with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) (the Share Capital).

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Classes of shares. The Preferred Stock and the Common Stock shall have those respective dividend and other rights set out in articles 17, 18 and 19.

The Preferred Stock shall with respect to the payment of (i) the Liquidation Payment in the event of a Liquidation, (ii) the Sale Payment in the event of a Sale Transaction, (iii) dividends and (iv) all other rights, preferences and privileges, rank senior to (x) the Common Stock and (y) each other class or series of shares of the Company which may be created hereafter which do not expressly rank *pari passu* with or senior to the Preferred Stock (items (x) and (y) together, the Junior Stock).

Vis-à-vis the Company, the Company's Shares are indivisible and only one owner shall be recorded as the holder of record of a Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or, as the case may be, of one of the Shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 6. Conversion procedures

6.1 Optional Conversion:

Any holder of shares of Preferred Stock has the right, at any time and from time to time, to convert, subject to the terms and provisions of this article 6, any or all of such holder's shares of Preferred Stock into such number of fully paid shares of Common Stock as is equal to the product of (i) the number of shares of Preferred Stock being so converted multiplied by (ii) the quotient of (x) the sum of the Accreted Value plus the equivalent amount in Euro of all dividends accrued but unpaid on each share of the Preferred Stock since the previous Compounding Date divided by (y) the conversion price equal to the equivalent amount in Euro on the date of conversion by the relevant holder of Preferred Stock of USD 623 (six hundred twenty-three United States Dollars) per share, subject to adjustment as provided in article 6.4 below (the Conversion Price). Such conversion right shall be exercised by the holder of Preferred Stock shares at any time during usual business hours at the Company's registered office, determined in accordance with article 3, in the form of written notice stating that the holder elects to convert such shares of Preferred Stock. Such conversion shall then be recorded by an extraordinary General Meeting as promptly as practicable. The Company shall subsequently register the conversion in the Shareholders' Register of the Company. At the time a holder of shares of Preferred Stock gives written notice to the Company that such holder elects to convert shares of Preferred Stock, such Person shall be deemed to be the owner of the shares of Common Stock issuable upon conversion of such shares of Preferred Stock, notwithstanding that the conversion from Preferred Stock to Common Stock has not yet been registered in the Shareholders' Register of the Company.

The Accreted Value including all dividends accrued but unpaid on the Preferred Stock shall be convertible into Common Stock only to the extent sufficient distributable reserves or retained earnings are available which may be incorporated into the nominal share capital of the Company. Failing the availability of sufficient distributable reserves or

sufficient retained earnings, the Shareholders shall make appropriate adjustments as set forth in the Shareholders Agreement of the Company dated as of 30 December 2004.

The issuance of Common Stock upon the conversion of shares of Preferred Stock shall be made without charge to the converting holder of shares of Preferred Stock or for any tax in respect thereof; provided, however, that the Company shall not be required to pay any tax which is personal to the holders of Preferred Stock and which may be due in relation to the conversion.

6.2 Automatic Conversion:

6.2.1. Upon the closing of a Qualified Initial Public Offering, each share of Preferred Stock shall automatically convert, without any action by the holder thereof, into the number of fully paid shares of Common Stock equal to the product of (A) one (1) multiplied by (B) the quotient of (x) the sum of the Accreted Value on the closing date of such Qualified Initial Public Offering plus the equivalent amount in Euro on the date of conversion of all dividends accrued but unpaid since the previous Compounding Date divided by (y) the Conversion Price then in effect. The conversion shall be effective immediately subject to prompt recording by way of an extraordinary General Meeting.

6.3 Termination:

On the date of conversion of any share of Preferred Stock all specific rights with respect to such share of Preferred Stock so converted shall terminate, such rights being replaced by the rights of holders of Common Stock.

6.4 Antidilution Adjustments:

The Conversion Price, and the number and type of securities to be received upon conversion of shares of Preferred Stock, shall be subject to adjustments as follows:

6.4.1 Share dividend, Subdivision, Combination or Reclassification of Common Stock. In the event that the Company shall at any time or from time to time, prior to the conversion of all the shares of Preferred Stock, (w) pay a dividend or make a distribution on the outstanding shares of Common Stock payable in shares of the Company (which, at the election of the holders of a majority of the Preferred Stock, is not paid to the holders of Preferred Stock pursuant to article 17), (x) subdivide the outstanding shares of Common Stock into a larger number of shares (y) combine the outstanding shares of Common Stock into a smaller number of shares or (z) issue any shares in a reclassification of the Common Stock (other than any such event for which an adjustment is made pursuant to another clause of this article 6.4), then, and in each such case, the Conversion Price in effect immediately prior to such event shall be adjusted so that the holder of any share of Preferred Stock thereafter surrendered for conversion shall be entitled to receive the number of shares of Common Stock of the Company that such holder would have owned or would have been entitled to receive upon or by reason of any of the events described above, had such share of Preferred Stock been converted immediately prior to the occurrence of such event. An adjustment made pursuant to this article 6.4.1 shall become effective retroactively (x) in the case of any such dividend or distribution, to a date immediately following the close of business on the date of the determination by the Company of holders of Common Stock entitled to receive such dividend or distribution or (y) in the case of any such subdivision, combination or reclassification, to the close of business on the day upon which such company action becomes effective.

6.4.2 Certain Distributions. In case the Company shall at any time or from time to time, prior to the conversion of all the shares of Preferred Stock, distribute (other than in a Sale Transaction in which the holders of Preferred Stock have received their Sale Payment) to all holders of shares of Common Stock (including any such distribution made in connection with a merger or consolidation in which the Company is the resulting or surviving person and the Common Stock is not changed or exchanged) cash, evidences of indebtedness of the Company or another issuer, securities (including rights or warrants to purchase securities) of the Company or another issuer or other assets (which, at the election of the holders of a majority of the shares of Preferred Stock, is not paid to the holders of Preferred Stock pursuant to article 17) or rights or warrants to subscribe for or purchase any of the forgoing, then, and in each such case, the Conversion Price in effect immediately prior to the date of such distribution shall be adjusted (and any other appropriate actions shall be taken by the Company) by multiplying the Conversion Price in effect immediately prior to the date of such distribution by a fraction (x) the numerator of which shall be the Current Market Price of the Common Stock immediately prior to the date of distribution less the then fair market value (as determined in good faith by the Board of Managers in the exercise of their fiduciary duties) of the portion of the cash, evidences of indebtedness, securities or other assets so distributed or of such rights or warrants applicable to one share of Common Stock and (y) the denominator of which shall be the Current Market Price of the Common Stock immediately prior to the date of distribution (but such fraction shall not be greater than one); provided, however, that no adjustment shall be made with respect to any distribution of rights or warrants to subscribe for or purchase securities of the Company if the holder of shares of Preferred Stock would otherwise be entitled to receive such rights or warrants upon conversion at any time of shares of Preferred Stock into Common Stock. Such adjustment shall be made whenever any such distribution is made and shall become effective retroactively to a date immediately following the close of business on the date of the determination by the Company of shareholders entitled to receive such distribution.

6.4.3 Other changes. In case the Company at any time or from time to time, prior to the conversion of all of the shares of Preferred Stock, shall take any action affecting its Common Stock similar to or having an effect similar to any of the actions described in any of article 6.4.1., article 6.4.2. and article 6.4.6 (but not including any action described in any such articles or any issuance of shares of the Company for a price which is below the Conversion Price) and the Board of Managers in good faith determines that it would be inequitable in the circumstances not to adjust the Conversion Price as a result of such action, then, and in each such case, the Conversion Price shall be adjusted in such manner and at such time as the Board of Managers in good faith determines would be equitable in the circumstances (such determination to be evidenced in a resolution, a certified copy of which shall be mailed to the holders of shares of Preferred Stock).

6.4.4 No Adjustment. Notwithstanding anything herein to the contrary, no adjustment under this article 6.4 need be made to the Conversion Price if seventy-five percent (75%) of the holders of the outstanding shares of Preferred Stock resolve that no such adjustment ought to be made or if the Company receives written notice from holders of seventy-five percent (75%) of the outstanding shares of Preferred Stock that no such adjustment is required, provided that all other holders of Preferred Stock are given prompt notice thereof.

6.4.5 Certificate as to Adjustments. Upon any adjustment in the Conversion Price, the Company shall within a reasonable period (not to exceed ten (10) days) following any of the foregoing transactions deliver to each holder of shares of Preferred Stock a certificate, signed by two managers of the Company, setting forth in reasonable detail the event requiring the adjustment and the method by which such adjustment was calculated and specifying the increased or decreased Conversion Price then in effect following such adjustment.

6.4.6 Reorganization, Reclassification. In case of any merger, consolidation or any capital reorganization, reclassification or other change of outstanding shares of Common Stock (other than a Sale Transaction or a change in nominal value) (each, a Transaction), the Company shall execute and deliver to each holder of shares of Preferred Stock at least ten (10) Business Days prior to effecting such Transaction a certificate, signed by two managers of the Company, stating that the holder of each share of Preferred Stock shall have the right to receive in such Transaction, in exchange for each share of Preferred Stock, a security identical to (and not less favourable than) the Preferred Stock, and provision shall be made therefore in the agreement, if any, relating to such Transaction. Any certificate delivered pursuant to this article 6.4.6 shall provide for adjustments which shall be as nearly equivalent as may be practicable to the adjustments provided for in this article 6. The provisions of this article 6.4.6 and any equivalent thereof in any such certificate similarly shall apply to successive transactions.

Art. 7. Transfer of shares

7.1 Restriction on Transfers of Shares:

7.1.1 If there is a single Shareholder, the Company's Shares are freely transferable to one or several Persons who is/are not yet a Shareholder/Shareholders of the Company.

7.1.2 The shares are subject to certain restrictions on transfer as set forth in the Shareholders Agreement.

Art. 8. Redemption of shares. The Company shall have the power to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the shares of Preferred Stock shall not be redeemed or be subject to redemption, whether at the option of the Company or any holder thereof, or otherwise.

Management - Meetings of the Board - Representation - Authorised Signatories

Art. 9. Management. The Company is managed by one or more managers (the Managers). In case of plurality of managers, they constitute a board of managers (the Board). The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of the Shareholders. The members of the Board must be of sufficiently good repute and have sufficient experience for performing their functions.

The Board shall initially consist of seven Managers all of whom shall be appointed in accordance with the terms of the Shareholders Agreement.

Subject to the provisions of the Shareholders Agreement, the general meeting of Shareholders (i) may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the Manager(s) and (ii) shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the Managers.

The Company shall reimburse each of the Managers for all reasonable out-of-pocket expenses incurred in attending meetings of the Board and meetings of committees of the Board.

A Manager designated for appointment by the general meeting of Shareholders by any Shareholder may share with such Shareholder and its legal and financial advisors any confidential information related to the business, finances, assets, liabilities, operations or prospects of the Company disclosed to it, him or her in its, his or her capacity as a Manager. In connection with such disclosure, each Shareholder shall, and shall cause its legal and financial advisors, to keep confidential all confidential information which is disclosed to them by such Manager to the extent and in accordance with these Articles.

Art. 10. Meetings of the board. Meetings of the Board may be convened by any member of the Board.

The Board shall hold regular meetings at least on a quarterly basis (which may be by means of video or telephonic conference call) unless otherwise approved by two-thirds of the members of the Board, including at least one (1) Pref Holder Manager and one (1) GECIM Manager (if a Pref Holder Manager or GECIM Manager, as applicable, is then entitled to serve on the Board). Subject to Applicable Law, in connection with any meeting of the Board, any Pref Holder Manager or any GECIM Manager may designate any other Pref Holder Manager or GECIM Manager, as the case may be, to serve as its/his/her proxy to cast its/his/her vote on any and all matters that may properly come before the Board at any such meeting.

A Manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two Managers are present at the meeting.

The Managers will be convened separately to each meeting of the Board. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least three Business Days' written notice of Board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the Managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, on the day and at the hour specified in the convening notice and may be held in any locale whether within or without Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any and all Managers may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the Persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented, including representation by proxy.

Resolutions of the Board are taken by a majority of the votes cast save that those matters set out in the Shareholders Agreement shall in addition be subject to the consent required therein.

Resolutions in writing signed by all Managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. The signatures on the resolutions in writing may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

Art. 11. Representation - Authorised signatories - Liability of managers

11.1 In dealing with third parties, the Manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects. In all such circumstances the Managers shall only be authorized to act by resolution of the Board or through a delegate such as a duly appointed Chief Executive Officer.

All powers not expressly reserved by the Company Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the scope of competence of the Board of Managers acting as such and not individually.

The Company shall be bound in all circumstances towards third parties by the joint signatures of any two Managers as will be designated by the Board and/or by the joint or sole signature(s) of any designees (such as a duly appointed Chief Executive Officer) as the Board shall determine in its discretion, by way of Board resolutions.

The Board may subdelegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents or officers. For the avoidance of doubt, the persons designated from time to time as President, Chief Executive Officer, Chief General Counsel, Chief Financial Officer and Secretary of the Company will be authorised signatories of the Company.

11.2 The Board members have no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Company Law.

Art. 12. Left intentionally blank

General Meetings of Shareholders

Art. 13. General meetings of shareholders

13.1 In case the Company shall have only one Shareholder the single Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting.

In case of a plurality of shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate to the number of Shares it owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by Shareholders representing more than half of the Share Capital and are otherwise in accordance with the Shareholders Agreement.

Resolutions of Shareholders can, instead of being passed at a General Meeting, be passed in writing by Shareholders holding the requisite number of Shares to approve the action in accordance with the present Articles and the Shareholders Agreement. In this case, each Shareholder shall be sent at draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force and effect of resolutions passed at a general meeting of Shareholders.

13.2 Special Voting Rights:

A special meeting of Pref Holders may be convened to resolve on all matters (including the election of Managers) which are specific to the Pref Holders. This meeting will be organised and held in accordance with the procedure set out in article 13.1.

Art. 14. Financial year. The Company's accounting year begins on 1 January and ends on 31 December of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the Board of Managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 16. Inspection of documents. Each Shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board represents the net profit.

The Company shall have the obligation to allocate 5% of its annual profits to a legal reserve until the amount of the legal reserve shall correspond to 10% of the nominal amount of the share capital of the Company.

The holders of shares of Series A Preferred Stock shall be entitled to cumulative cash dividends payable on the Preferred Stock, when, as and if declared by the general meeting of the Shareholders, out of the assets of the Company which are legally available for such payment at an annual rate equal to 2.0% of the Accreted Value, calculated on the basis of a 360-day year, consisting of twelve 30 day months, which shall accrue on a daily basis from the date of issuance thereof, whether or not declared.

Unless otherwise agreed by a resolution of the holders of seventy-five per cent (75%) of the outstanding shares of Series A Preferred Stock and except as provided below, the dividends payable pursuant to the paragraph above to the holders of shares of the Series A Preferred Stock shall not be paid in cash but shall accrue on a daily basis from the date of issuance thereof and shall cumulate and compound and be added to the Accreted Value in effect immediately prior to the Compounding Date, on a quarterly basis on 31 March, 30 June, 30 September and 31 December of each year (each such date, a Compounding Date), whether or not the Company has earnings or profits, whether or not there are funds legally available for the payment of such dividends and whether or not declared by the Board of Managers. Accrued and unpaid dividends shall, unless otherwise agreed by a resolution of the holders of seventy-five per cent (75%) of the outstanding shares of Series A Preferred Stock, be paid only as part of a Liquidation Payment upon the occurrence of a Liquidation, as part of a Sale Payment upon the occurrence of a Sale Transaction or in shares of Common Stock in connection with a conversion of shares of Series A Preferred Stock. On any date upon which dividends are to be paid (whether in cash, shares of Common Stock or otherwise) the Board of Managers and the Company shall, to the extent consistent with Applicable Law, take all actions required to permit the payment of such dividends on such date.

The holders of shares of Series B Preferred Stock shall be entitled to cumulative cash dividends payable on the Preferred Stock, when, as and if declared by the general meeting of the Shareholders, out of the assets of the Company which are legally available for such payment at an annual rate equal to 5% of the Accreted Value, calculated on the basis of a 360-day year, consisting of twelve 30 day months, which shall accrue on a daily basis from the date of issuance thereof, whether or not declared.

Unless otherwise agreed by a resolution of the holders of seventy-five per cent (75%) of the outstanding shares of Series B Preferred Stock and except as provided below, the dividends payable pursuant to the paragraph above to the holders of shares of the Series B Preferred Stock shall not be paid in cash but shall accrue on a daily basis from the date of issuance thereof and shall cumulate and compound and be added to the Accreted Value in effect immediately prior to the Compounding Date, on a quarterly basis on each Compounding Date, whether or not the Company has earnings or profits, whether or not there are funds legally available for the payment of such dividends and whether or not declared by the Board of Managers. Accrued and unpaid dividends shall, unless otherwise agreed in a resolution of the holders of seventy-five per cent (75%) of the outstanding shares of Series B Preferred Stock, be paid only as part of Liquidation Payment upon the occurrence of a Liquidation, as part of a Sale Payment upon the occurrence of a Sale Transaction or in Common Stock in connection with a conversion of shares of Series B Preferred Stock. On any date upon which dividends are to be paid (whether in cash, shares of Common Stock or otherwise) the Board of Managers and the Company shall, to the extent consistent with Applicable Law, take all actions required to permit the payment of such dividends on such date.

If the Company declares or pays dividends on the Common Stock (other than dividends in respect of which the holders of a majority of the Preferred Stock elect to receive an adjustment pursuant to article 6.4 hereof) then, in that event, all the holders of shares of Preferred Stock shall be entitled to share in such dividends and shall receive such dividends on a pro rata basis as if their shares had been converted into shares of Common Stock pursuant to article 6 immediately prior to the date for determining the Shareholders of the Company eligible to receive such dividends.

Dissolution - Liquidation - Sale Transaction

Art. 18. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved at any time by decision of the general meeting of Shareholders deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

In the event of the dissolution of the Company, the general meeting of Shareholders will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators (physical person or legal entities) and determine their powers and salary.

Upon the occurrence of a Liquidation, each of the holders (no specific resolution being required), of shares of Preferred Stock shall be paid in cash for each share of Preferred Stock held thereby, out of, but only to the extent of, the assets of the Company legally available for distribution to its Shareholders, before any payment or distribution is made to any Junior Stock, an amount equal to the greater of (i) the sum of (x) the Accreted Value of each such share of Preferred Stock on the date of Liquidation plus (y) the equivalent amount in Euro of all dividends that have accrued, but have not been paid, thereon since the previous Compounding Date to the date of such Liquidation (whether or not there are funds legally available therefore) and (ii) the amount that such holder of shares of Preferred Stock would have been entitled to receive if such share of Preferred Stock had been converted into Common Stock pursuant to article 6 hereof as the date of such Liquidation (notwithstanding that the determination of the date for Shareholders entitled to receive a distribution in such Liquidation may have passed prior to such date) (the greater of clause (i) and (ii) the Liquidation Payment). Subject to the requirements of the Company Law, if the assets of the Company available for distribution to the holders of shares of Preferred Stock shall be insufficient to permit payment in full to such holders of the aggregate Liquidation Payment, then all of the assets available for distribution to holders of shares of Preferred Stock shall be distributed among and paid to such holders ratably in proportion to the amounts that would be payable to such holders if such asset were sufficient to permit payment in full.

Art. 19. Sale Transaction. No Sale Transaction shall occur unless upon the consummation thereof, the holders of shares of Preferred Stock shall be paid in respect of each share of Preferred Stock held thereby, before any payment or distribution is made to any Junior Stock, an amount equal to the greater of, (i) the sum (which shall, unless otherwise agreed by the holders of a majority of the shares of Preferred Stock, be payable in cash) of (x) the Accreted Value of such share of Preferred Stock plus (y) the equivalent amount in Euro of all dividends that have accrued, but have not been paid, thereon since the previous Compounding Date to the closing date of such Sale Transaction (whether or not there are funds legally available therefore) and (ii) the aggregate amount of consideration payable in such Sale Transaction with respect to the number of shares of Common Stock into which such share of Preferred Stock is convertible

immediately prior to the consummation of such Sale Transaction (notwithstanding that the record date for the determination of stockholders entitled to receive any such consideration may have passed prior to such date) (the greater of clause (i) or clause (ii), the Sale Payment). The Sale Payment shall be paid, subject to article 6.4.6 hereof, (A) in the case of a Sale Transaction described in clause (a) or (b) of the definition thereof, by the Person(s) issuing cash, securities, or other property in such Sale Transaction, and (B) in the case of a Sale Transaction described in clause (c) of the definition thereof, by the Company; provided that the Company or the surviving Person, as applicable, shall be obligated to make the Sale Payment in a transaction described in clause (A) to the extent that the acquiring Person(s) fail to make such payment. The Company shall not enter into, approve, ratify or otherwise permit any transaction, and no Shareholder shall sell, convey, exchange or transfer its Shares in any transaction, that would constitute a Sale Transaction, unless such transaction gives full effect to the rights of the holders of Preferred Stock pursuant to this article 19. If the consideration paid or assets of the Company (or surviving Person) available for distribution, as the case may be, to the holders of shares of Preferred Stock shall be insufficient to permit payment in full to such holders of the aggregate Sale Payment, then all of the consideration paid or assets available, as the case may be, for distribution to holders of shares of Preferred Stock shall be distributed among and paid to such holders rateably in proportion to the amounts that would be payable to such holders if such assets were sufficient to permit payment in full.

After the holders of all shares of Preferred Stock shall have been paid in full the amounts to which they are entitled in articles 18 and 19, as the case may be, the holders of shares of Preferred Stock shall not be entitled to any further participation in any distribution of assets of the Company and the remaining assets of the Company shall be distributed to the holders of Junior Stock.

Audit

Art. 20. External auditor. The accounts of the Company will be audited by an independent auditor (réviseur d'entreprises).

Miscellaneous

Art. 21. Special Notice. In case at any time or from time to time: (i) the Company shall declare a dividend (or any other distribution) on its shares of Common Stock; (ii) the Company shall authorize the granting to the holders of its Common Stock rights or warrants to subscribe for or purchase any shares of any class or of any other rights or warrants; (iii) there shall be any Transaction; or (iv) there shall occur a Liquidation, a Qualified Initial Public Offering or a Sale Transaction; then the Company shall mail to each Pref Holder at such holder's address as it appears on the Shareholders' Register of the Company, as promptly as possible but in any event at least ten (10) Business Days prior to the applicable date hereinafter specified, a notice stating (A) the date as of which the holders of Common Stock of record to be entitled to such dividend, distribution or granting of rights or warrants are to be determined, or (B) the date on which such Transaction, Liquidation, Qualified Initial Public Offering or Sale Transaction is expected to become effective and the date as of which it is expected that holders of Common Stock of record shall be entitled to exchange their Common Stock for shares of stock or other securities or property or cash deliverable upon such Transaction, Qualified Initial Public Offering, Liquidation or Sale Transaction.

Governing Law

Art. 22. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Company Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles subject to the provisions of the Shareholders Agreement to the extent permitted by the Company Law.

Definitions

Art. 23. «Accreted Value» means, as of any date, with respect to each share of Preferred Stock, the equivalent amount in Euro on that date of the aggregate of USD 62.3 (subject to adjustment for the events of the type described in article 6.4.1(x) or article 6.4.1(y) or similar events, but with respect to the shares of Preferred Stock) plus the amount of dividends which have accrued, compounded and been added thereto to such date pursuant to article 17.

«Applicable Law» means the applicable laws, rules and regulations of Luxembourg that govern the internal affairs of the Company.

«Articles» means the present articles of association of the Company, as amended from time to time in accordance herewith and the Company Law.

«Board» means the Board of Managers of the Company.

«Business Day» means any day except a Saturday, Sunday or other day on which commercial banks in New York City and Luxembourg are authorized or required by applicable law to close. If any payment shall be required by the terms hereof to be made on a day that is not a Business Day, such payment shall be made on the immediately succeeding Business Day.

«Capital Stock» means, with respect to any Person, any and all shares, interests, participations, rights in, or other equivalents (however designated and whether voting or non-voting) of, such Person's capital stock (including, without limitation, common stock and preferred stock) and any and all rights, warrants or options exchangeable for or convertible into such capital stock.

«Company Law» means the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

«Current Market Price» per share of Capital Stock of any Person means, as of the date of determination, (a) the average of the daily Market Price during the immediately preceding thirty (30) trading days ending on such date, and (b) if such Shares is not then listed or admitted to trading on any national securities exchange or quoted in the over-the-counter market, then the Market Price under item (d) of the definition thereof on such date.

«GECIM» means GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), a Mauritius corporation.

«GECIM Manager» means a Person designated by GECIM and appointed by the general meeting of the Shareholders of the Company.

«Governmental Authority» means the government of any nation, state, city, locality or other political subdivision thereof, any entity exercising executive, legislative, judicial, regulatory or administrative functions of or pertaining to government and any corporation or other entity owned or controlled, through stock or capital ownership or otherwise, by any of the foregoing.

«Liquidation» means the voluntary or involuntary liquidation under applicable bankruptcy or reorganization legislation, or the dissolution or winding up of the Company.

«Manager» means a Manager or other member of the Board who has full rights to participate in proceedings and to vote on all matters to come before the Board.

«Market Price» means, with respect to the Capital Stock of any Person, as of the date of determination, (a) if such Capital Stock is listed on a national securities exchange, the closing price per share of such Capital Stock on such date published in The Wall Street Journal (National Edition) or, if no such closing price on such date is published in The Wall Street Journal (National Edition), the average of the closing bid and asked prices on such date, as officially reported on the principal national securities exchange on which such Capital Stock is then listed or admitted to trading; or (b) if such Capital Stock is not then listed or admitted to trading on any national securities exchange but is designated as a national market system security by the NATIONAL ASSOCIATION OF SECURITIES DEALERS, INC., the last trading price of such Capital Stock on such date; or (c) if there shall have been no trading on such date or if such Capital Stock is not designated as a national market system security by the NATIONAL ASSOCIATION OF SECURITIES DEALERS, INC., the average of the reported closing bid and asked prices of such Capital Stock on such date as shown by the National Market System of the NATIONAL ASSOCIATION OF SECURITIES DEALERS, INC. Automated Quotations System and reported by any member firm of the New York Stock Exchange selected by the Corporation; or (d) if none of (a), (b) or (c) is applicable, a market price per share determined mutually by the Board and the holders of a majority of the shares of Preferred Stock or, if the Board and the holders of a majority of the shares of Preferred Stock shall fail to agree, at the Company's expense by an appraiser chosen by the Board and reasonably acceptable to the holders of a majority of the shares of Preferred Stock. Any determination of the Market Price by an appraiser shall be based on a valuation of the Company as an entirety without regard to any discount for minority interests or disparate voting rights among classes of Capital Stock.

«Person» means an individual, Company, limited liability company, partnership, association, trust or other entity or organization, including a Governmental Authority.

«Pref Holders» means the holders from time to time of Series A Preferred Stock or Series B Preferred Stock.

«Pref Holder Manager» means a Person designated by the Pref Holders and appointed by the general meeting of the Shareholders of the Company.

«Qualified Initial Public Offering» means the Company's first underwritten public offering of Common Stock pursuant to a registration statement under the Securities Act that (i) results in gross proceeds of at least USD 75 million, (ii) implies a Company valuation of at least USD 750 million and (iii) results in the listing or quotation of the Common Stock on a recognized United States or international securities exchange.

«Sale Transaction» means (a) (i) the merger or consolidation of the Company into or with one or more Persons, (ii) the merger or consolidation of one or more Persons into or with the Company or (iii) the consummation of a tender offer or other business combination transaction where, in each case, the Shareholders holding Stock representing a majority of the voting power of the Company immediately prior to such transaction do not hold a majority of the voting power immediately following such transaction, (b) the voluntary sale, conveyance, exchange or transfer to another Person (in one or a series of transactions) of voting Stock of the Company if, immediately after such sale, conveyance, exchange or transfer (or series thereof), the Shareholders of the Company immediately prior to such sale, conveyance, exchange or transfer (or series thereof) do not retain at least a majority of the voting power of the Company or (c) the voluntary sale, conveyance, exchange or transfer to another Person or Persons (other than Shareholders holding Stock representing a majority of the voting power of the Company prior thereto), in a single transaction or a series of transactions, of all or substantially all of the assets of the Company.

«Securities Act» means the Securities Act of 1933, as amended, and the rules and regulations of the Commission promulgated thereunder.

«Shareholder» means each Person (other than the Company) who, at any relevant determination date, shall hold Shares of the Company.

«Shareholders' Agreement» means the agreement dated 30 December 2004 among the Company, its Shareholders and certain direct and indirect owners of the Shareholders.

«Shareholders' Register» means the register of the Shareholders kept at the registered office of the Company, and setting forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, whether these shares are shares of Common Stock or of Preferred Stock, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. Ownership of Shares will be established by the entry in the Shareholders' Register.

«Subsidiary» means, with respect to any specified Person, any other Person in which such specified Person, directly or indirectly through one or more Affiliates or otherwise, beneficially owns at least fifty percent (50%) of either the ownership interest (determined by equity or economic interests) in, or the voting control of, such other Person.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to acknowledge and accept the resignation of LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. with registered office at 7, Val Sainte-Croix a L-1371 Luxembourg in its capacity as a manager of the Company, effective as of 30 December 2004 and to grant discharge for the performance of its duties from the date of his appointment to the date of his resignation.

Sixth resolution

The Meeting resolves to appoint the following persons as managers of the Company effective as of 31 December 2004 for an unlimited duration:

- Mr. Denis Nayden, Partner of OAK HILL CAPITAL PARTNERS LP, born on 9 April 1954 in Annapolis, Maryland, USA, residing at 65, East 55th Street, 36th Floor, New York, NY 10022;
- Mr. J. Taylor Crandall, Partner of OAK HILL CAPITAL PARTNERS LP, born on 3 February 1954 in Salem, Massachusetts, USA, residing at 2775, Sand Hill Road, Suite 220, Menlo Park, CA 94025;
- Mr. Mark Dzialga, Partner of GENERAL ATLANTIC PARTNERS, LLC, born on 1 October 1964 in Buffalo, New York, USA, residing at 15, Vineyard Lane, Greenwich, CT 06831;
- Mr. Christopher Lanning, General Counsel of GENERAL ATLANTIC PARTNERS, LLC, born on 26 August 1969 in Virginia Beach, Virginia, USA, residing at 62 W. 91st Street, Apt. #4, New York, NY 10024;
- Mr. Keith Sherin, Chief Financial Officer of GENERAL ELECTRIC COMPANY, born on 15 November 1958 in Newburgh, New York, USA, residing at 3135, Easton Turnpike, Fairfield, CT 06830;
- Mr. Charles Alexander, President of GE EUROPE, born on 12 April 1953 in West Kirby, UK, residing at 3135 Easton turnpike, Fairfield, CT 06830; and
- Mr. Pramod Bhasin, President and Chief Executive Officer of GECIS GLOBAL, born on 9 January 1952 in Sindari Bihar, India, residing at GE Towers, Sector Road, Sector 53, DLF Phase 5, Gurgaon 122002, India.

Costs

Insofar as the Company holds more than 65% of the shares issued by a company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971 which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately ten thousand euros (10,000 EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de GECIS GLOBAL (LUX), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.547 (la Société), constituée le 6 décembre 2004 en vertu d'un acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

GE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 12-14, rue Leon Thyges, L-2636 Luxembourg (l'Associé Unique),

ici représentée par Bernard Beerens, Avocat, de résidence à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 30 décembre 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales représentant le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 151.500.000 (cent cinquante et un millions cinq cent mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 151.512.500 (cent cinquante et un millions cinq cent douze mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 3.060.000 (trois millions soixante mille) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A et 3.000.000 (trois millions) de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et qui jouiront des droits leur conférés dans les statuts de la Société (les Statuts) tels que refondus ci-après.

2. Souscription et paiement de l'augmentation du capital social mentionnée sous le point 1. ci-dessus.

3. Refonte des Statuts dans leur entièreté reflétant l'augmentation de capital ci-dessus.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Constatation et acceptation de la démission de LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en tant que gérant de la Société avec effet au 30 décembre 2004.

6. Nomination de M. Denis Nayden, M. J. Taylor Crandall, M. Mark Dzialga, M. Christopher Lanning, M. Keith Sherin, M. Charles Alexander et M. Pramod Bhasin, en tant que nouveaux gérants de la Société, pour une période indéterminée.

7. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 151.500.000 (cent cinquante et un millions cinq cent mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 151.512.500 (cent cinquante et un millions cinq cent douze mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 3.060.000 (trois millions soixante mille) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A et 3.000.000 (trois millions) de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune. Les droits attachés à des Parts Préférentielles de Catégorie A et B sont décrits dans les statuts refondus ci-dessous et qui jouiront des droits leur conférés dans les statuts tels que refondus ci-après.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription à l'augmentation de capital et le paiement entier du capital social de la manière suivante:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare (i) souscrire 3.060.000 (trois millions soixante mille) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A et 3.000.000 (trois millions) de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, et (ii) payer ces nouvelles parts sociales entièrement au moyen d'un apport en nature, consistant en 3.060.000 (trois millions soixante mille) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A et 3.000.000 (trois millions) de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B de GECIS GLOBAL HOLDINGS, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.548 ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune (les Parts Sociales de GECIS GLOBAL HOLDINGS), et une valeur nominale totale de EUR 151.500.000 (cent cinquante et un millions et cinq cent mille euros).

Cet apport des Parts Sociales de GECIS GLOBAL HOLDINGS à la Société d'un montant total de EUR 151.500.000 (cent cinquante et un millions cinq cent mille euros) est à affecter au compte capital social de la Société.

La valeur de l'apport en nature des Parts Sociales de GECIS GLOBAL HOLDINGS à la Société est démontrée par inter alia le bilan de l'Associé Unique en date du 30 décembre 2004 et signé pour approbation par l'Associé Unique (le Bilan) qui établit que la valeur des Parts Sociales de GECIS GLOBAL HOLDINGS apportées par l'Associé Unique à la Société est d'au moins EUR 151.500.000 (cent cinquante et un millions cinq cent mille euros).

De plus, il résulte d'un certificat en date du 30 décembre 2004 émis par l'administration de l'Associé Unique:

1. L'Associé Unique est le propriétaire des Parts Sociales de GECIS GLOBAL HOLDINGS ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune;

2. lesdites Parts Sociales de GECIS GLOBAL HOLDINGS sont entièrement libérées;

3. l'Associé Unique est le seul ayant droit des Parts Sociales de GECIS GLOBAL HOLDINGS avec le pouvoir d'en disposer;

4. aucune des Parts Sociales de GECIS GLOBAL HOLDINGS ne fait l'objet d'un gage ou d'un droit de jouissance, il n'existe aucun droit d'acquisition de tout gage ou de tout droit de jouissance sur les Parts Sociales de GECIS GLOBAL HOLDINGS et les actions ne font l'objet d'aucune saisie;

5. il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de se voir céder une ou plusieurs des Parts Sociales de GECIS GLOBAL HOLDINGS;

6. en vertu du droit luxembourgeois et des statuts de l'Associé Unique, lesdites Parts Sociales de GECIS GLOBAL HOLDINGS sont librement cessibles;

7. toutes les formalités requises au Luxembourg pour l'apport en nature des Parts Sociales de GECIS GLOBAL HOLDINGS ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique;

8. sur la base des principes comptables généralement acceptés, la valeur des Parts Sociales de GECIS GLOBAL HOLDINGS est estimée à au moins EUR 151.500.000 (cent cinquante et un millions cinq cent mille euros) comme en atteste le Bilan, et depuis l'estimation, aucun changement susceptible de dévaloriser l'apport fait à la Société matériel n'a eu lieu.

Une copie du Bilan et du certificat ci-dessus, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Troisième résolution

L'assemblée décide de refondre les statuts dans leur entièreté afin de refléter inter alia l'augmentation du capital de la Société de sorte qu'il aura la teneur suivante:

Nom - Durée - Objet - Siège Social

Art. 1^{er}. Nom et durée. Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination GECIS GLOBAL (LUX) (la Société).

La Société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés), ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social. La Société peut procéder (i) à l'acquisition, la détention et la disposition, sous toute forme, par tout moyen et directement ou indirectement, de participations, de droits, d'intérêts et d'obligations de sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) à l'acquisition par voie d'achat, de souscription ou de toute autre manière, ainsi qu'au transfert par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière, de parts, d'obligations garanties ou non, de traites et d'autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute nature et de contrats s'y rapportant ou y afférents, et (iii) à la propriété, l'administration, la mise en valeur et la gestion d'un portefeuille (y compris, entre autres choses, des actifs mentionnés aux points (i) et (ii) ci-dessus). La Société peut de plus acquérir, détenir et disposer d'intérêts dans des sociétés de personnes, sociétés en commandite simple, fiducies, fonds et autres entités.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut émettre des traites, des obligations garanties ou non, des certificats, des warrants, des parts bénéficiaires, des parts sociales ordinaires et/ou préférentielles et toutes sortes de dette, à titre autonome ou dans le cadre d'un ou plusieurs programmes d'émission. La Société peut prêter des fonds, y compris le produit de tout emprunt et/ou émission de valeurs mobilières, à ses filiales, à ses sociétés liées ou à toute autre société.

La Société peut aussi accorder des garanties, donner en gage, transférer, grever ou créer toute autre sûreté sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir les obligations qu'elle a prises à son compte ou les obligations de toute filiales, partie liée ou tiers.

La Société peut conclure, signer, remettre et exécuter des swaps, des contrats à terme, des opérations à terme, des opérations dérivées, des options, des rachats, des prêts de titres et d'autres opérations de même nature. La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments relatifs aux investissements en vue de leur gestion efficace, y compris sans limitation, les techniques et instruments conçus pour se protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres.

Les descriptions qui précèdent doivent être entendues dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social inclut la conclusion et l'exécution par la Société de toute opération ou accord, sous réserve que cette conclusion et/ou exécution ne soit pas contraire aux objets énumérés ci-dessus.

De manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de supervision, et exécuter toute opération ou transaction, qu'elle estime nécessaire ou utile à la réalisation et à la mise en valeur de son objet social.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu dans les limites du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale des associés de la Société (l'Assemblée Générale), statuant comme en matière de modification des Statuts. Il peut être transféré dans les limites de la municipalité de Luxembourg par voie de résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil de Gérance).

Le Conseil de Gérance a le droit d'ouvrir des bureaux, succursales et agences où il l'estime souhaitable, à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg, mais le siège statutaire et le l'administration centrale de la Société doivent être et rester situés au Luxembourg.

Capital Social

Art. 4. Capital. Le Capital Social souscrit de la Société est fixé à EUR 151.512.500 (cent cinquante et un millions cinq cent douze mille cinq cents euros), réparti en 3.060.000 (trois millions soixante mille) parts sociales préférentielles de catégorie A appelées Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, 3.000.000 (trois millions) de parts sociales préférentielles de catégorie B appelées Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B (qui constituent avec les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, les Parts Sociales Préférentielles) et 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) (ensemble, les Parts Sociales), chacune d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) (le Capital Social).

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 5. Catégories de parts sociales. Les Parts Sociales Préférentielles et les Parts Sociales Ordinaires sont assorties des droits à dividende et autres droits respectifs stipulés aux articles 17, 18 et 19.

Les Parts Sociales Préférentielles, pour le paiement (i) du Paiement de Liquidation en cas de Liquidation, (ii) du Paiement de Vente en cas d'Opération de Vente, (iii) des dividendes et (iv) de tous les autres droits, préférences et privilèges, ont priorité (x) sur les Parts Sociales Ordinaires et (y) sur chaque catégorie ou série de parts sociales de la Société qui peut être créée ultérieurement et qui n'a pas expressément de rang pari passu ou priorité sur les Parts Sociales Préférentielles (les points (x) et (y) forment ensemble les Parts Sociales de Rang Inférieur).

À l'égard de la Société, les Parts Sociales Préférentielles de la Société sont indivisibles et un seul propriétaire est enregistré en qualité de propriétaire d'une Part. Les co-détenteurs doivent nommer une seule personne pour les représenter dans leurs rapports avec la Société.

Le décès, la suspension des droits civils, l'insolvabilité ou la faillite de l'Associé unique ou, le cas échéant, de l'un des Associés ne mettra pas fin à la Société.

Art. 6. Procédures de conversion

6.1 Conversion facultative:

Tout détenteur de Parts Sociales Préférentielles a le droit, à tout moment et de temps à autre, de convertir, sous réserve des termes et dispositions du présent article 6, toutes les Parts Sociales Préférentielles qu'il détient en un nombre de Parts Sociales Ordinaires intégralement libérées égal au (i) du nombre de Parts Sociales Préférentielles ainsi converties multiplié par (ii) le quotient de (x) la somme de la Valeur Accumulée majorée du montant équivalent en Euro de tous les dividendes échus mais impayés sur chacune des Parts Sociales Préférentielles depuis la Date de Capitalisation

précédente divisé par (y) le prix de conversion égal à un montant par parts équivalent en euros à USD 623 (six cent vingt-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique) au jour de la conversion par le détenteur de Parts Sociales Préférentielles, sous réserve des ajustements prévus à l'article 6.4 ci-dessous (le Prix de Conversion). Le détenteur de Parts Sociales Préférentielles peut exercer ce droit de conversion à tout moment pendant les heures normales de bureau du siège statuaire de la Société, déterminé conformément à l'article 3, sous la forme d'un avis écrit déclarant que le détenteur choisit de convertir ces Parts Sociales Préférentielles. Cette conversion est ensuite approuvée par une Assemblée Générale extraordinaire dès que possible. La Société enregistre ensuite la conversion dans le Registre des Associés de la Société. Au moment où un détenteur de Parts Sociales Préférentielles donne un avis écrit à la Société de sa décision de convertir des Parts Sociales Préférentielles, cette Personne est réputée être le propriétaire des Parts Sociales Ordinaires qui peuvent être émises à la conversion de ces Parts Sociales Préférentielles, que la conversion des Parts Sociales Préférentielles en Parts Sociales Ordinaires ait ou non déjà été enregistrée dans le Registre des Associés de la Société.

La Valeur Accumulée y compris tous les dividendes échus mais impayés sur les Parts Sociales Préférentielles n'est convertible en Parts Sociales Ordinaires que dans la mesure où des réserves distribuables suffisantes ou des bénéfices non répartis sont disponibles et peuvent être incorporés dans le capital social nominal de la Société. À défaut de la disponibilité de réserves distribuables suffisantes ou de bénéfices non répartis suffisants, les Associés font les ajustements appropriés prévus dans le Pacte d'Actionnaires de la Société en date du 30 décembre 2004.

L'émission de Parts Sociales Ordinaires à la conversion de Parts Sociales Préférentielles n'emporte pas de frais pour le détenteur qui convertit ses Parts Sociales Préférentielles ni au titre des impôts y afférents; étant entendu cependant que la Société n'est pas tenue de payer les impôts qui sont personnels aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles et qui peuvent être dus dans le cadre de la conversion.

6.2 Conversion automatique:

6.2.1. À la clôture d'un Premier Appel à l'Épargne Publique Qualifié, chaque Part Sociale Préférentielle est automatiquement convertie, sans intervention de son détenteur, en un nombre de Parts Ordinaires intégralement libérées égal au (A) d'un (1) multiplié par (B) le quotient de (x) la somme de la Valeur Accumulée à la date de clôture de ce Premier Appel à l'Épargne Publique Qualifié majoré du montant équivalent en Euro à la date de conversion de tous les dividendes échus mais impayés depuis la Date de Capitalisation précédente divisé par (y) le Prix de Conversion alors en effet. La conversion prend effet immédiatement, sous réserve d'une prompte approbation par l'Assemblée Générale extraordinaire.

6.3 Résiliation:

À la date de conversion de la totalité ou d'une partie des Parts Sociales Préférentielles, tous les droits attachés spécifiquement aux Parts Sociales Préférentielles ainsi converties expirent et sont remplacés par les droits des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

6.4 Ajustements anti-dilution:

Le Prix de Conversion, ainsi que le nombre et le type de valeurs mobilières qui seront reçues à la conversion de Parts Sociales Préférentielles, est sous réserve des ajustements qui suivent:

6.4.1 Dividende, scission, regroupement ou requalification des Parts Sociales Ordinaires. Si la Société, à tout moment ou de temps à autre avant la conversion de toutes les Parts Sociales Préférentielles, (w) paie un dividende ou verse une distribution sur les Parts Sociales Ordinaires restantes payable en parts de la Société (qui, au choix des détenteurs de la majorité des Parts Sociales Préférentielles, n'est pas payé aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles conformément à l'article 17), (x) subdivise les Parts Sociales Ordinaires restantes en un plus grand nombre de parts, (y) regroupe les Parts Sociales Ordinaires restantes en un plus petit nombre de parts ou (z) émet des parts dans le cadre d'une requalification des Parts Sociales Ordinaires (autre qu'une situation de la sorte au titre de laquelle un ajustement est effectué en application d'une autre clause du présent article 6.4), alors, et dans chacun de ces cas, le Prix de Conversion en effet juste avant la survenance de cette situation est ajusté de sorte que le détenteur de Parts Sociales Préférentielles remises ensuite en vue de leur conversion puisse recevoir le nombre de Parts Ordinaires de la Société qu'il aurait détenu ou qu'il aurait été fondé à recevoir à l'occasion ou du fait de l'une des situations décrites ci-dessus si ces Parts Sociales Préférentielles avaient été converties juste avant la survenance de cette situation. Un ajustement réalisé en application du présent article 6.4.1 prend effet rétroactivement (x) pour un dividende ou une distribution à une date suivant immédiatement la fermeture des bureaux à la date de la détermination par la Société des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires fondés à recevoir ce dividende ou cette distribution ou (y) pour une subdivision, un regroupement ou une requalification à la fermeture des bureaux à la date à laquelle cette mesure de la société prend effet.

6.4.2 Certaines distributions. Si la Société, à tout moment ou de temps à autre avant la conversion de toutes les Parts Sociales Préférentielles, distribue (autrement que dans une Opération de Vente dans laquelle les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles ont reçu leur Paiement de Vente) à tous les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires (y compris la distribution effectuée dans le cadre d'une fusion ou concentration dans laquelle la Société est l'entité issue de l'opération ou l'entité survivante et les Parts Sociales Ordinaires ne sont pas modifiées ou échangées) du numéraire, des preuves d'endettement de la Société ou d'un autre émetteur, des valeurs mobilières (y compris des droits ou warrants permettant d'acheter des valeurs mobilières) de la Société ou d'un autre émetteur ou d'autres actifs (qui, au choix des détenteurs de la majorité des Parts Sociales Préférentielles, ne sont pas payés aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles en application de l'article 17) ou des droits ou warrants permettant de souscrire ou d'acheter quelconque des éléments qui précèdent, alors et dans chacun de ces cas, le Prix de Conversion en effet juste avant la date de cette distribution est ajusté (et la Société prend toutes autres mesures appropriées) en multipliant le Prix de Conversion en effet juste avant la date de cette distribution par une fraction (x) dont le numérateur est le Prix de Marché Actuel des Parts Sociales Ordinaires juste avant la date de distribution minoré de la juste valeur de marché d'alors (telle que déterminée de bonne foi par le Conseil de Gérance dans l'exercice de ses devoirs fiduciaires) de la part du numéraire, des preuves d'endettement, des valeurs mobilières ou des autres actifs ainsi distribués ou des droits et warrants applicables à une

Part Sociale Ordinaire et (y) dont le dénominateur est le Prix de Marché Actuel des Parts Sociales Ordinaires juste avant la date de distribution (mais cette fraction n'est pas supérieure à un); sous réserve toutefois qu'il n'est procédé à aucun ajustement au titre de toute distribution de droits ou de warrants permettant de souscrire ou d'acheter des valeurs mobilières de la Société si le détenteur des Parts Sociales Préférentielles aurait autrement été fondé à recevoir ces droits ou warrants à la conversion à tout moment des Parts Sociales Préférentielles en Parts Sociales Ordinaires. Il est procédé à cet ajustement chaque fois qu'une telle distribution est effectuée et prend effet rétroactivement à une date qui suit immédiatement la fermeture des bureaux à la date de la détermination par la Société des Associés fondés à recevoir cette distribution.

6.4.3 Autres changements. Si la Société, à tout moment ou de temps à autre avant la conversion de toutes les Parts Sociales Préférentielles, prend une mesure touchant ses Parts Sociales Ordinaires de même nature ou ayant un effet de même nature que l'une des mesures décrites à l'article 6.4.1., à l'article 6.4.2. et à l'article 6.4.6 (mais à l'exception des mesures décrites dans ces articles ou de l'émission de parts de la Société à un prix inférieur au Prix de Conversion) et que le Conseil de Gérance détermine de bonne foi qu'il ne serait pas équitable en la circonstance de ne pas ajuster le Prix de Conversion en conséquence de cette mesure, alors et dans chacun de ces cas, le Prix de Conversion est ajusté de la manière et au moment que le Conseil de Gérance détermine de bonne foi comme équitable en la circonstance (la preuve de cette détermination doit être établie par une résolution, dont une copie certifiée conforme est envoyée par courrier aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles).

6.4.4 Absence d'ajustement. Nonobstant toute disposition contraire des présentes, aucun ajustement au titre du présent article 6.4 ne doit être apporté au Prix de Conversion si soixante-quinze pour cent (75%) des détenteurs des Parts Sociales Préférentielles restantes décident par voie de résolution qu'aucun ajustement de la sorte ne doit être apporté ou si la Société reçoit un avis écrit des détenteurs de soixante-quinze pour cent (75%) des Parts Sociales Préférentielles restantes de ce qu'aucun ajustement de la sorte n'est requis, sous réserve que tous les autres détenteurs de Parts Sociales Préférentielles en soient avisés sans délai.

6.4.5 Certificat d'ajustement. Lors d'un ajustement du Prix de Conversion, la Société délivre, dans un délai raisonnable (ne dépassant pas dix (10) jours) suivant l'une des opérations qui précèdent, à chaque détenteur de Parts Sociales Préférentielles un certificat, signé par deux Gérants de la Société, exposant de manière raisonnablement détaillée la situation qui nécessite l'ajustement et le mode de calcul de cet ajustement, et précisant le Prix de Conversion augmenté ou réduit en effet après l'ajustement.

6.4.6 Restructuration, requalification. En cas de fusion, de concentration ou de toute restructuration du capital, de requalification ou d'autre changement des Parts Sociales Ordinaires restantes (autre qu'une Opération de Vente ou un changement de la valeur nominale) (chacun, une Opération), la Société signe et remet à chaque détenteur de Parts Sociales Préférentielles au moins dix (10) jours Ouvrables avant d'effectuer l'Opération un certificat, signé par deux Gérants de la Société, indiquant que le détenteur de chaque Part Sociale Préférentielle a le droit de recevoir dans cette Opération, en échange de chaque Part Sociale Préférentielle, une valeur mobilière identique à (et pas moins favorable que) la Part Sociale Préférentielle et le contrat, le cas échéant, se rapportant à l'Opération doit contenir une disposition à cet effet. Tout certificat délivré en application du présent article 6.4.6 prévoit des ajustements qui sont aussi équivalents que possible aux ajustements prévus dans le présent article 6. Les dispositions du présent article 6.4.6 et tout équivalent de celles-ci contenu dans ce certificat s'appliquent de la même manière aux opérations successives.

Art. 7. Transfert de parts sociales

7.1 Restriction aux transferts de parts sociales:

7.1.1 Si la Société dispose d'un Associé unique, les Parts Sociales de la Société sont librement cessibles à une ou plusieurs Personnes qui ne sont pas encore Associés de la Société.

7.1.2 Les Parts sont soumises à certaines restrictions au transfert telles que précisées dans le Pacte d'Actionnaires.

Art. 8. Rachat de parts. La Société a le pouvoir de racheter des parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts qu'elle détient dans son propre capital social ont lieu en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale des Associés statuant comme en matière de modification des Statuts, et aux termes et conditions qui doivent être fixés par l'Assemblée Générale.

Toutefois, les Parts Sociales Préférentielles ne sont pas rachetées ou soumises au rachat, que ce soit par décision de la Société, de tout détenteur de Parts Sociales Préférentielles ou autrement.

Gestion - Réunions du Conseil - Représentation - Délégations de Signature

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (les Gérants). En cas de pluralité de Gérants, ceux-ci constituent un Conseil de Gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les Gérants ne sont pas nécessairement Associés. Le ou les Gérants sont nommés par l'Assemblée Générale des Associés. Les membres du Conseil de Gérance doivent avoir bonne réputation et posséder une expérience suffisante pour assurer leurs fonctions.

Le Conseil de Gérance se compose initialement de sept Gérants, tous nommés conformément aux termes du Pacte d'Actionnaires.

Sous réserve des dispositions du Pacte d'Actionnaires, l'Assemblée Générale (i) peut à tout moment ad nutum (sans devoir motiver sa décision) révoquer et remplacer les Gérants et (ii) décide de la rémunération et des termes et conditions de la nomination de chacun des Gérants.

La Société rembourse à chacun des Gérants tous les débours raisonnables encourus pour assister aux réunions du Conseil de Gérance et réunions des comités du Conseil de Gérance.

Un Gérant désigné par tout Associé en vue de sa nomination par l'Assemblée Générale des Associés peut partager avec cet Associé et avec ses conseillers juridiques et financiers toute information confidentielle liée à l'activité, aux finances, aux actifs, aux dettes, aux opérations ou aux perspectives de la Société qui lui a été communiquée en sa capacité de Gérant. Dans le cadre de cette communication, chaque Associé sauvegarde, et veille à ce que ses conseillers juridi-

ques et financiers sauvegardent, la confidentialité de toutes les informations confidentielles qui lui sont communiquées par ce Gérant dans la mesure des présents Statuts et conformément à ceux-ci.

Art. 10. Réunions du Directoire. Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être convoquées par tout membre du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunit régulièrement au moins une fois par trimestre (ces réunions peuvent avoir lieu au moyen de conférences vidéo ou téléphoniques) sauf accord contraire des deux tiers des membres du Conseil de Gérance dont au moins un (1) Gérant des Détenteurs Préférentiels et un (1) Gérant GECIM (si un Gérant des Détenteurs Préférentiels ou un Gérant GECIM, selon le cas, est alors fondé à siéger au Directoire). Sous réserve du Droit Applicable, en rapport avec toute réunion du Conseil de Gérance, tout Gérant des Détenteurs Préférentiels ou tout Gérant GECIM peut désigner un autre Gérant des Détenteurs Préférentiels ou Gérant GECIM, selon le cas, pour le représenter voter en son nom sur toutes les questions qui peuvent être régulièrement soumises au Conseil de Gérance lors de la réunion concernée.

Un Gérant peut représenter plusieurs de ses collègues, pour autant que deux Gérants au moins assistent à la réunion.

Les Gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Sauf dans les cas d'urgence, qui seront précisés dans l'avis de convocation, il est donné un préavis écrit d'au moins trois Jours Ouvrés des réunions du Conseil de Gérance.

La réunion est tenue en bonne et due forme sans préavis si tous les Gérants sont présents ou dûment représentés.

Les réunions se déroulent au lieu, au jour et à l'heure indiqués dans l'avis de convocation et peuvent se tenir en tout lieu au Luxembourg ou autre.

Il peut être renoncé à l'avis de convocation avec l'accord de chaque Gérant, exprimé par écrit, par fac-similé ou par tout autre moyen de télécommunication adapté. Aucun avis distinct n'est nécessaire pour les réunions tenues à une date, une heure et un lieu indiqués dans un programme précédemment adopté par une résolution du Directoire.

Tous les Gérants peuvent participer aux réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication de même nature permettant à toutes les Personnes participant à la réunion de s'entendre et de parler entre elles. La participation à une réunion par ces moyens est réputée équivalente à la participation à la réunion en personne.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, y compris les par moyen d'un pouvoir de représentation.

Les résolutions du Conseil de Gérance sont prises à la majorité des voix exprimées, à l'exception des matières énumérées dans le Pacte d'Actionnaires, qui sont de plus soumises à l'approbation requise dans le Pacte.

Les résolutions écrites signées par tous les Gérants sont tout aussi valables et obligatoires que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion convoquée et tenue en bonne et due forme. Les signatures figurant sur les résolutions écrites peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique, et leur preuve peut être établie par lettre, par fac-simile ou par télex.

Art. 11. Représentation - délégations de signature - responsabilité des dirigeants

11.1 Dans leurs rapports avec les tiers, les Gérants ont le pouvoir d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exercer et d'approuver tous actes et activités conformes à l'objet social. En pareil cas, les Gérants ne sont autorisés à agir que par résolution du Conseil de Gérance ou par le biais d'un délégué comme un Directeur Général dûment nommé.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale des Associés entrent dans le domaine de compétence du Conseil de Gérance agissant en tant qu'organe collégial et non à titre individuel.

La Société est engagée en toute circonstance envers des tiers par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance tels que désignés par le Conseil de Gérance et/ou par la signature conjointe ou par la seule signature d'un fondé de pouvoir (tel qu'un Directeur Général dûment nommé) comme le Conseil de Gérance doit déterminer discrétionnairement moyennant une résolution.

Le Conseil de Gérance peut sous-déléguer ses pouvoirs pour accomplir des missions particulières à un ou plusieurs mandataires ou dirigeants ad hoc. Afin qu'il ne subsiste aucun doute, les personnes désignées de temps à autre comme Président, Directeur Général, Directeur des Services Juridiques, Directeur Financier et Secrétaire de la Société sont des signataires autorisés de la Société.

11.2 Les Gérants ne sont pas personnellement responsable au titre de tout engagement qu'ils ont pris valablement au nom de la Société, pour autant que cet engagement soit conforme aux Statuts ainsi qu'aux dispositions applicables de la Loi sur les Sociétés.

Art. 12. Laisse intentionnellement blanc.

Assemblée Générale des Associés

Art. 13. Assemblées générales des associés

13.1 Si la Société ne compte qu'un seul Associé, celui-ci jouit de tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale.

Si la Société compte plusieurs Associés, chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts qu'il détient. Les décisions collectives sont prises valablement dans la mesure où elles sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du Capital Social et sont autrement conformes au Pacte d'Actionnaires.

Les résolutions des Associés peuvent, au lieu de leur adoption en Assemblée Générale, être adoptées par écrit par les Associés détenant un nombre suffisant de parts pour approuver la question conformément aux présents Statuts et au Pacte d'Actionnaires. En pareil cas, il est envoyé à chaque Associé un projet de la résolution devant être adoptée, et

l' Associé signe la résolution. Les résolutions adoptées par écrit sur un ou plusieurs exemplaires, au lieu de l'Assemblée Générale, ont la même force et produisent les mêmes effets que les résolutions adoptées lors d'une Assemblée Générale.

13.2. Droits de vote spéciaux:

Une assemblée spéciale des Détenteurs Préférentiels peut être convoquée pour délibérer de toutes les questions (y compris l'élection des Gérants) qui relèvent spécifiquement des Détenteurs Préférentiels. Cette assemblée sera organisée et tenue conformément à la procédure décrite à l'article 13.1.

Art. 14. Exercice comptable. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre chaque année.

Art. 15. Etats financiers. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare un bilan et un compte de résultat.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque actionnaire peut inspecter le bilan et le compte de résultat susdits au siège social de la Société.

Art. 17. Répartition des bénéfices - réserves. Le solde créditeur du compte de résultat, après déduction des charges générales, des amortissements et des provisions pour passifs éventuels passés et futurs tels que déterminés par le Conseil de Gérance, représente le bénéfice net.

La Société est tenue d'affecter 5% de son bénéfice annuel à une réserve légale jusqu'à ce que le montant de la réserve légale corresponde à 10% du montant nominal du capital social de la Société.

Les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A ont droit à des dividendes au comptant cumulés payables sur les Parts Sociales Préférentielles, au moment, selon les modalités et dans le cas où l'Assemblée Générale déclarent ces dividendes, prélevés sur les actifs de la Société légalement disponibles pour effectuer ce paiement, au taux annuel de 2,0% de la Valeur Accumulée calculés sur la base d'une année de 360 jours et composée de douze mois de 30 jours, qui échoient chaque jour à compter de leur date d'émission, qu'ils soient ou non déclarés.

Sauf autrement décidé par une résolution des détenteurs de soixante-quinze pour cent (75%) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A en circulation et sauf disposition contraire ci-dessous, les dividendes payables aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A en application du paragraphe qui précède ne sont pas payés au comptant mais échoient chaque jour à compter de leur date d'émission et se cumulent, se capitalisent et s'ajoutent à la Valeur Accumulée en effet juste avant la Date de Capitalisation, qui intervient tous les trois mois le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre de chaque année (chacune de ces dates constituant une Date de Capitalisation), que la Société ait ou non des profits ou des bénéfices, que des fonds soient ou non disponibles légalement pour payer ces dividendes et que ces dividendes soient ou non déclarés par le Conseil de Gérance. Les dividendes échus et impayés ne sont, sauf autrement décidé par une résolution des détenteurs de soixante-quinze pour cent (75%) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A en circulation, payés que dans le cadre d'un Paiement de Liquidation en cas de Liquidation, dans le cadre d'un Paiement de Vente en cas d'Opération de Vente ou en Parts Sociales Ordinaires dans le cadre d'une conversion de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A. À toute date à laquelle des dividendes doivent être payés (au comptant, en Parts Sociales Ordinaires ou autrement), le Conseil de Gérance et la Société prennent, dans la mesure permise par le Droit Applicable, toutes les mesures requises pour permettre le paiement de ces dividendes à cette date.

Les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B sont fondés à des dividendes en numéraire cumulés payables sur les Parts Sociales Préférentielles, au moment, selon les modalités et dans le cas où l'Assemblée Générale des Associés déclarent ces dividendes, prélevés sur les actifs de la Société légalement disponibles pour effectuer ce paiement, au taux annuel de 5,0% de la Valeur Accumulée calculés sur la base d'une année de 360 jours et composée de douze mois de 30 jours, qui échoient chaque jour à compter de la date d'émission, qu'ils soient ou non déclarés.

Sauf autrement décidé par une résolution des détenteurs de soixante-quinze pour cent (75%) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B en circulation et sauf disposition contraire ci-dessous, les dividendes payables aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B en application du paragraphe qui précède ne sont pas payés au comptant mais échoient chaque jour à compter de leur date d'émission et se cumulent, se capitalisent et s'ajoutent à la Valeur Accumulée en effet juste avant la Date de Capitalisation, chaque trimestre, à la Date de Capitalisation, que la Société ait ou non des profits ou des bénéfices, que des fonds soient ou non disponibles légalement pour payer ces dividendes et que ces dividendes soient ou non déclarés par le Conseil de Gérance. Les dividendes échus et impayés ne sont, sauf autrement décidé par une résolution des détenteurs de soixante-quinze pour cent (75%) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B en circulation, payés que dans le cadre d'un Paiement de Liquidation en cas de Liquidation, dans le cadre d'un Paiement de Vente en cas d'Opération de Vente ou en Parts Sociales Ordinaires dans le cadre d'une conversion de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B. À toute date à laquelle des dividendes doivent être payés (au comptant, en Parts Sociales Ordinaires ou autrement), le Conseil de Gérance et la Société prennent, dans la mesure permise par le Droit Applicable, toutes les mesures requises pour permettre le paiement de ces dividendes à cette date.

Si la Société déclare ou paie des dividendes sur les Parts Sociales Ordinaires (autres que des dividendes au titre desquels les détenteurs de la majorité des Parts Sociales Préférentielles choisissent de recevoir un ajustement en application de l'article 6.4 des présentes), alors dans ce cas, tous les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles ont droit à une part de ces dividendes et reçoivent ces dividendes au pro rata comme si leurs parts avaient été converties en Parts Sociales Ordinaires en application de l'article 6 immédiatement avant la date de la détermination des Associés de la Société éligibles pour recevoir ces dividendes.

Dissolution - Liquidation - Opération de Vente

Art. 18. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale déterminera le mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) et fixera leurs pouvoirs et salaires.

En cas de Liquidation, chacun des détenteurs (sans qu'aucune résolution spécifique ne soit requise) de Parts Sociales Préférentielles reçoit au comptant pour chaque Part Sociale Préférentielle qu'il détient, prélevé sur les actifs de la Société légalement disponibles pour distribution à ces Associés (mais seulement dans leur mesure), avant que tout paiement ou distribution ne soit versé aux Parts de Rang Inférieur, un montant égal au plus important (i) de la somme (x) de la Valeur Accumulée de chaque Part Sociale Préférentielle à la date de Liquidation majorée (y) du montant équivalent en Euro de tous les dividendes échus et impayés sur ces parts depuis la Date de Capitalisation précédente à la date de cette Liquidation (que des fonds soient ou non légalement disponibles à cette fin) et (ii) du montant que ce détenteur de Parts Sociales Préférentielles aurait été fondé à recevoir si cette Part Sociale Préférentielle avait été convertie en Part Ordinaire en application de l'article 6 des présentes à la date de la Liquidation (que la détermination de la date pour les Associés fondés à recevoir une distribution dans le cadre de cette Liquidation ait ou non été dépassée avant cette date) (le montant le plus élevé entre la clause (i) et la clause (ii) constituant le Paiement de Liquidation). Sous réserve des exigences de la Loi sur les Sociétés, si les actifs de la Société disponibles pour distribution aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles sont insuffisants pour permettre le paiement intégral à ces détenteurs du Paiement de Liquidation total, alors tous les actifs disponibles pour distribution aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles sont distribués et payés à ces détenteurs au pro rata des montants qui devraient être payés à ces détenteurs si les actifs étaient suffisants pour permettre le paiement intégral.

Art. 19. Opération de Vente. Aucune Opération de Vente n'a lieu à moins qu'à sa consommation, les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles ne reçoivent au titre de chaque Part Sociale Préférentielle, avant que tout paiement ou distribution ne soit versé aux Parts de Rang Inférieur, un montant égal au plus important (i) de la somme (qui, sauf accord contraire des détenteurs de la majorité des Parts Sociales Préférentielles, doit être payée au comptant) de (x) la Valeur Accumulée de cette Part Sociale Préférentielle majorée (y) du montant équivalent en Euro de tous les dividendes échus mais impayés sur cette action depuis la dernière Date de Capitalisation à la date de clôture de ladite Opération de Vente (que des fonds soient ou non disponibles légalement à cette fin) et (ii) du montant total du prix payable dans ladite Opération de Vente au titre du nombre de Parts Ordinaires en lesquelles cette Part Sociale Préférentielle est convertible juste avant la consommation de ladite Opération de Vente (que la date d'enregistrement de la détermination des Associés fondés à recevoir ce prix ait ou non été dépassée avant cette date) (le montant le plus important entre la clause (i) et la clause (ii) constituant le Paiement de Vente). Le Paiement de Vente est versé, sous réserve de l'article 6.4.6 des présentes, (A) en cas d'Opération de Vente décrite à la clause (a) ou (b) de la définition de cette opération, par la ou les Personnes émettant des liquidités, des valeurs mobilières ou d'autres biens dans le cadre de cette Opération de Vente, et (B) en cas d'Opération de Vente décrite à la clause (c) de la définition de cette opération, par la Société; étant entendu que la Société ou la Personne ayant droit, selon le cas, est tenue de verser le Paiement de Vente dans le cadre d'une opération décrite à la clause (A) dans la mesure où l'acquéreur ne verse pas le paiement. La Société n'a pas le droit de conclure, d'approuver, de ratifier ou de permettre autrement toute opération, et aucun Associé ne vend, ne cède, n'échange ni ne transfère ses Parts dans le cadre de toute opération, qui constituerait une Opération de Vente, à moins que cette opération ne donne plein effet aux droits des détenteurs des Parts Sociales Préférentielles en application du présent article 19. Si le prix payé ou si les actifs de la Société (ou de la Personne ayant droit) disponibles pour distribution, le cas échéant, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles sont insuffisants pour permettre le paiement intégral à ces détenteurs du Paiement de Vente, alors tout le prix payé ou tous les actifs disponibles, selon le cas, pour distribution aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles sont distribués et payés à ces détenteurs au pro rata des montants qui devraient être payés à ces détenteurs si les actifs étaient suffisants pour permettre le paiement intégral.

Quand les détenteurs de tous les Parts Sociales Préférentielles ont obtenu, la totalité des paiements dont ils auront droit le cas échéant conformément à l'article 18 et 19 ci-dessus, les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles n'auront plus droit à une quelconque participation en cas d'une quelconque distribution d'actifs de la Société et les actifs de la Société restant seront distribués parmi les détenteurs de Parts de Rang Inférieur.

Révision

Art. 20. Réviseur externe. Les comptes de la Société seront vérifiés par un réviseur d'entreprises.

Dispositions diverses

Art. 21. Avis spéciaux.

Si, à tout moment ou de temps à autre:

(i) la Société déclare un dividende (ou toute autre distribution) sur ses Parts Sociales Ordinaires; (ii) la Société autorise l'octroi aux détenteurs de ses Parts Sociales Ordinaires de droits ou warrants permettant de souscrire ou d'acheter des parts de toute catégorie, ou de tous autres droits ou warrants; (iii) une Opération intervient; ou (iv) une Liquidation, un Premier Appel à l'Épargne Publique Qualifié ou une Opération de Vente intervient; alors la Société doit envoyer par courrier à chaque Détenteurs Préférentiels à l'adresse qui figure dans le Registre des Associés de la Société, aussi rapidement que possible mais en tout cas au moins dix (10) Jours Ouvrés avant la date applicable précisée ci-après, un avis précisant (A), la date à compter de laquelle les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires enregistrés qui seront fondés à ce dividende, cette distribution ou cet octroi de droits ou warrants doivent être déterminés, ou (B) la date à laquelle cette Opération, cette Liquidation, ce Premier Appel à l'Épargne Publique Qualifié ou cette Opération de Vente devrait prendre effet et la date à compter de laquelle il est anticipé que les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires enregistrés seront fondés à échanger leurs Parts Sociales Ordinaires contre des parts ou d'autres valeurs mobilières ou biens ou liquidités livrables à l'issue de la Opération, du Premier Appel à l'Épargne Publique Qualifié, de la Liquidation ou de l'Opération de Vente.

Droit Applicable

Art. 22. Renvoi aux dispositions légales. Pour toutes les questions que les dispositions des Statuts ne règlent pas spécifiquement, il est renvoyé aux prescriptions de la Loi sur les Sociétés sous réserve, dans la limite permise par la Loi sur les Sociétés, des dispositions du Pacte d'Associés.

Définitions

Art. 23. «Valeur Accumulée» désigne, à toute date, pour chacune des Parts Sociales Préférentielles, le montant équivalent en EUR à cette date d'un total de USD 62,3 (sous réserve des ajustements apportés au titre des situations du type décrit à l'article 6.4.1(x) ou à l'article 6.4.1(y) ou de situations de même nature, mais concernant toujours les Parts Sociales Préférentielles) majorée du montant des dividendes acquis, capitalisé et ajoutés à ladite somme à la date en question en vertu de l'article 17.

«Droit Applicable» désigne les lois, les normes et les règlements applicables du Luxembourg qui régissent les affaires internes de la Société.

«Statuts» désigne les présents statuts de la Société, tels que modifiés de temps à autre conformément aux présentes et à la Loi sur les Sociétés.

«Conseil de Gérance» désigne le Conseil de Gérance de la Société.

«Jour Ouvré» désigne les jours autres que les samedis, les dimanches ou tous autres jours pendant lesquels les banques d'affaires de New York et du Luxembourg ont le droit ou sont tenues par le droit applicable de fermer. Si les termes des présentes imposent qu'un paiement soit effectué un jour qui n'est pas un Jour Ouvré, ce paiement est effectué le Jour Ouvré suivant.

«Part de Capital» désigne, pour toute Personne, toutes les parts, les intérêts, les participations, les droits ou autres équivalents (quelle que soit leur appellation et qu'ils soient ou non assortis de droits de vote) de la part de capital de cette Personne (y compris, sans limitation, les Parts Sociales Ordinaires et Préférentielles) et tous les droits, warrants ou options que l'on peut échanger ou convertir en part de capital.

«Loi sur les Sociétés» désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

«Prix de Marché Actuel» par part de Part de Capital de n'importe quelle Personne désigne à la date de détermination (a) la moyenne du Prix de Marché quotidien pendant les trente (30) jours de négociation précédant immédiatement cette date, et (b) si ces parts ne sont pas cotées ou admises à la négociation à une bourse de valeurs nationale ou cotées à un marché de gré à gré, le Prix de Marché déterminé selon le point (d) de la définition de ce terme à la date en question.

«GECIM» désigne GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), société constituée selon les lois de l'Île Maurice.

«Gérant GECIM» désigne une Personne désignée par GECIM et nommée par l'Assemblée Générale des Associés de la Société.

«Autorité Publique» désigne les pouvoirs publics de toute nation, tout État, toute ville, toute localité ou autre subdivision politique de l'un d'eux, toute entité exerçant des fonctions exécutives, législatives, judiciaires, réglementaires ou administratives appartenant ou relevant des pouvoirs publics et toute société ou autre entité détenue ou contrôlée, au moyen de la propriété du capital ou autrement, par quelconque des entités qui précèdent.

«Liquidation» désigne la liquidation volontaire ou forcée selon la législation applicable relative aux faillites ou aux restructurations, ou la dissolution ou liquidation de la Société.

«Gérant» désigne un Gérant ou autre membre du Conseil de Gérance qui jouit du plein droit de participer aux délibérations et de voter sur toutes les questions soumises au Conseil de Gérance.

«Prix de Marché» désigne, pour la Part de Capital de toute Personne à la date de détermination (a) si cette Part de Capital est cotée à une bourse de valeurs nationale, le cours de clôture par action de cette Part de Capital à la date en question tel que publié dans The Wall Street Journal (National Edition) ou, si le cours de clôture à cette date n'est pas publié dans The Wall Street Journal (National Edition), la moyenne des cours de clôture d'offre et de demande à cette date, tels que rapportés officiellement à la bourse de valeurs nationale principale à laquelle cette Part de Capital est cotée ou admise à la négociation; ou (b) si cette Part de Capital n'est pas cotée ou admise à la négociation à une bourse de valeurs nationale mais est désigné comme une valeur du Système boursier national (National Market System) par la NATIONAL ASSOCIATION OF SECURITIES DEALERS, INC., le dernier cours de négociation de cette Part de Capital à cette date; ou (c) s'il n'y a pas eu de négociation à cette date ou si cette Part de Capital n'est pas désignée comme une valeur du Système boursier national par la NATIONAL ASSOCIATION OF SECURITIES DEALERS, INC., la moyenne des cours de clôture d'offre et de demande rapportés de cette Part de Capital à cette date tels qu'indiqués par le Système de cotation automatique (Automated Quotations System) du Système boursier national de la NATIONAL ASSOCIATION OF SECURITIES DEALERS, INC. et rapporté par toute société membre de la Bourse de New York sélectionnée par la Société; ou (d) si les points (a), (b) et (c) ne sont pas applicables, un prix de marché par action déterminé d'un commun accord par le Conseil de Gérance et les détenteurs de la majorité des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A ou, si le Conseil de Gérance et les détenteurs de la majorité des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A ne parviennent pas à un accord, aux frais de la Société par un évaluateur choisi par le Conseil de Gérance et raisonnablement acceptable pour les détenteurs de la majorité des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A. La détermination du Prix de Marché par un évaluateur se fonde sur la valorisation de la Société dans son ensemble sans tenir compte des décotes au titre des intérêts minoritaires ou de la disparité des droits de vote entre les catégories de Parts de Capital.

«Personne» désigne un particulier, la Société, une société à responsabilité limitée, une société de personne, une association, une fiducie ou une autre entité ou organisation, y compris les Autorités Publiques.

«Détenteurs Préférentiels» désigne les détenteurs de temps à autres des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A ou des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B.

«Gérant des Détenteurs Préférentiels» désigne une Personne désignée par les Détenteurs Préférentiels et nommée par l'Assemblée Générale des Associés de la Société.

«Premier Appel à l'Épargne Publique Qualifié» désigne le premier appel à l'épargne publique souscrit des Parts Sociales Ordinaires de la Société, en vertu d'une déclaration d'enregistrement conforme à la Loi sur les Valeurs Mobilières qui (i) dégage un produit brut d'au moins 75 millions de dollars américains, (ii) implique une valorisation de la Société d'au moins 750 millions de dollars américains et (iii) entraîne l'inscription ou la cotation des Parts Sociales Ordinaires à une bourse de valeurs américaine ou internationale reconnue.

«Opération de Vente» désigne (a) (i) la fusion ou l'intégration de la Société dans une ou plusieurs Personnes, (ii) la fusion ou l'intégration d'une ou plusieurs Personnes dans la Société ou (iii) la consommation d'une offre concurrentielle ou d'une autre opération de regroupement d'activités dans laquelle, dans chaque cas, les Associés détenant des parts représentant la majorité des droits de vote de la Société juste avant l'opération ne détiennent pas la majorité des droits de vote à l'issue de l'opération, (b) la vente, la cession, l'échange ou le transfert volontaire à une autre Personne (par une seule ou une série d'opérations) des Parts votantes de la Société si, à l'issue de cette vente, cette cession, cet échange ou ce transfert (ou de cette série de ventes, cessions, échanges ou transferts), les Associés de la Société juste avant cette vente, cette cession, cet échange ou ce transfert (ou cette série de ventes, cessions, échanges ou transferts) ne conservent pas au moins la majorité des droits de vote de la Société ou (c) la vente, la cession, l'échange ou le transfert volontaire à une autre Personne ou à d'autres Personnes (autres que des Associés détenant des parts représentant la majorité des droits de vote de la Société avant l'opération), par une seule opération ou par une série d'opérations, de tous ou quasiment tous les actifs de la Société.

«Loi sur les Valeurs Mobilières» désigne la loi de 1933 sur les valeurs mobilières (Securities Act 1933), telle que modifiée, et les règles et règlements de la Commission promulgués en application de celle-ci.

«Associé» désigne chaque Personne (autre que la Société) qui, à toute date de détermination pertinente, détient des Parts de la Société.

«Pacte d'Actionnaires» désigne l'accord en date du 30 décembre 2004 conclu entre la Société, ses Associés et certains propriétaires directs et indirects des Associés.

«Registre des Associés» désigne le registre des Associés tenu au siège social de la Société, et indiquant le nom de chaque Associé, sa résidence ou son domicile d'élection, le nombre de parts qu'il détient, le fait que ces parts soient des Parts Sociales Ordinaires ou des Parts Sociales Préférentielles, les montants payés sur chacune de ces parts, et les transferts de parts et les dates de ces transferts. La propriété des parts sera établie par l'inscription dans le Registre des Associés.

«Filiale» désigne, pour toute Personne spécifiée, toute autre Personne dans laquelle la première Personne, directement ou indirectement par le biais d'une ou plusieurs Sociétés Liées ou autrement, est propriétaire bénéficiaire d'au moins cinquante pour cent (50%) des titres de propriété (déterminés en fonction de la participation au capital ou de la participation économique) ou du contrôle des droits de vote de la seconde Personne.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements mentionnés ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG à procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de constater et d'accepter la démission de LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. ayant son siège social au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 30 décembre 2004 et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société, pour une période indéterminée, avec effet en date du 31 décembre 2004:

- M. Denis Nayden, Associé de OAK HILL CAPITAL PARTNERS LP, né le 9 avril 1954 à Annapolis, Maryland, USA, résidant au 65, East 55th Street, 36th Floor, New York, NY 10022;
- M. J. Taylor Crandall, Associé de OAK HILL CAPITAL PARTNERS LP, né le 3 février 1954 à Salem, Massachusetts, USA, résidant au 2775, Sand Hill Road Suite 220, Menlo Park, CA 94025;
- M. Marl Dzialga, Associé de GENERAL ATLANTIC PARTNERS, LLC, né le 1^{er} octobre 1964 à Buffalo, New York, USA, résidant au 15, Vineyard Lane, Greenwich, CT 06831;
- M. Christopher Lanning, Conseiller de GENERAL ATLANTIC PARTNERS, LLC, né le 26 août 1969 à Virginia Beach, Virginia, USA, résidant au 62 W. 91st Street, Apt.#4, New York, NY 10024;
- M. Keith Sherin, Directeur Financier de GENERAL ELECTRIC COMPANY, né le 15 novembre 1958 à Newburgh, New York, USA, résidant au 3135 Easton Turnpike, Fairfield, CT 06830;
- M. Charles Alexander, Président de GE EUROPE, né le 12 avril 1953 à West Kirby, UK, résidant au 3135 Easton Turnpike, Fairfield, CT 06830; et
- M. Pramod Bhasin, Président et Directeur Général de GECIS GLOBAL, né le 9 janvier 1952 à Sindari Bihar, Inde, résidant au GE Towers, Sector Road, Sector 53, DLF Phase 5, Gurgaon 122002, Inde.

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature résulte de l'apport de plus de 65% des actions d'une société émanant des Etats Membres de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à dix mille euros (10.000 EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Beerens, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 janvier 2005, vol. 430, fol. 20, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(015327.3/242/1219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

REAL ESTATE OVERSEAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 82.391.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03269, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2005.

Signature.

(015045.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

FENSIS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 90.637.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03551, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signatures

(015047.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

HAMUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1742 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Huberty.

R. C. Luxembourg B 35.902.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 février 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signatures

(015048.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

ARAZ CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1742 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Huberty.
R. C. Luxembourg B 86.109.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03561, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 février 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signatures

(015050.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

COHR GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 97.316.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03340, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour COHR GROUP, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(015218.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

BRICOMAG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue E. Bian.
R. C. Luxembourg B 84.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03648, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

P. Rochas

Administrateur

(015227.3/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

ARMATEK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 90.824.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 23 décembre 2002, il résulte que les associés sont successivement:

SELINE PARTICIPATIONS S.A., Société Holding 1929

15, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société

et

EUROLUX MANAGEMENT S.A.

15, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03824. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015373.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

FONTGRANDE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 65.531.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03658, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2005.

P. Rochas

Administrateur

(015230.3/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

INSIGHT FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 106.026.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le premier février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société INVESTISSEMENTS DU CENTAURE, ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve;

ici représentée par Madame Isabelle Bastin, employée privée, à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- La société DK TRANS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve;

ici représentée par Madame Claire Adam, employée privée, à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination INSIGHT FINANCE S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet. La société a pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier sous quelque forme que ce soit, dans toute société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La société peut faire toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros), divisé en 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le quatrième jeudi du mois d'avril à 10.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2005. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 1.000 (mille) actions comme suit:

1.- INVESTISSEMENTS DU CENTAURE	999 actions
2.- DK TRANS S.A.	1 action
Total: mille actions	1.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à trois mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2006:
 - a) Monsieur Jean Quintus, administrateur de Sociétés, demeurant à L-7391 Blaschette, 11, rue de Fischbach;
 - b) Monsieur Koen Lozie, administrateur de Sociétés, demeurant à L-8211 Mamer, 105, route d'Arlon;
 - c) COSAFIN S.A., avec siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:
V.O. CONSULTING LUX S.A., avec siège social à L-4963 Clémency, 8, rue Haute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.
Signé: I. Bastin, C. Adam, J. Elvinger.
Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, vol. 146S, fol. 98, case 10. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

J. Elvinger.

(015123.3/211/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

COFINT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 20, rue Alexandre Fleming.
R. C. Luxembourg B 69.624.

Le bilan au 31 décembre 1999 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03663, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(015233.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

COFINT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 20, rue Alexandre Fleming.
R. C. Luxembourg B 69.624.

Le bilan au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03662, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(015232.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

COFINT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 20, rue Alexandre Fleming.
R. C. Luxembourg B 69.624.

Le bilan au 31 décembre 2001 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03661, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(015231.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

MORGANE INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 66.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03652, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

P. Rochas

Administrateur

(015228.3/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

AGRAMI S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 30.986,69.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 49.826.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

R. P. Pels.

(015234.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

CAPITAL FINANCIAL HOLDINGS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 106.025.**STATUTS**

L'an deux mille cinq, le sept janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Yves Michel Fotso, avenue de Gaule, B.P. 4004, Douala, Cameroun,
2. Georges Djado, rue du Capitaine Ohrel, B.P. 19, N'Djamena, Tchad,
3. Rizwan Haider, 603 Clark avenue West Unit, Thornhill, Ontario,

ici représentés par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination CAPITAL FINANCIAL HOLDINGS LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Siège Social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, dans des pays en voie de développement, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II. Capital

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de 100,- (cent euros) chacune, entièrement libéré.

Art. 6. Modification du Capital Social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'Actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. Administration, Direction, Surveillance**Art. 10. Conseil d'Administration**

10.1. La Société est gérée par un conseil d'administration divisé en deux catégories d'administrateurs, à savoir des administrateurs de type A et des administrateurs de type B. Les administrateurs sont révocables ad nutum.

10.2. Dans les rapports avec les tiers, les administrateurs ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

10.3. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil d'administration.

10.4. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de type A et d'un administrateur de type B.

10.5. Le conseil d'administration peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

10.6. Le conseil d'administration déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé, pour cette réunion, par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le Président, le secrétaire de séance et un administrateur.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs Généraux du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs dûment mandatés ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux Comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV. Assemblée Générale**Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales et des modifications des statuts.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité des trois-quarts (75%) des voix émises.

Art. 17. Endroit et Date de l'Assemblée Générale Ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième lundi du mois de juin à 15 heures.

Art. 18. Autres Assemblées Générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 20. Année Sociale

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de Bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Disposition Générale

Art. 23. Disposition Générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 310 actions comme suit:

1. Y.-M. Fotso	303
2. G. Djadjo	6
3. R. Haider	1
Total	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de 31.000,- (trente-et-mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents euro.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2010:

a) Yves-Michel Fotso, Administrateur de sociétés, résidant à avenue de Gaule, B.P. 4004, Douala, Cameroun «Administrateur de type A»,

b) Georges Djadjo, Cadre d'entreprise, résidant à rue du Capitaine Ohrel, B.P. 19, N'Djamena, Tchad «Administrateur de type A»,

c) Alain Lam, Réviseur d'Entreprises, résidant à Mersch, Luxembourg «Administrateur de type B»,

d) Bruno Beernaerts, Licencié en Droit, résidant à B-6637 Fauvillers (Belgique) «Administrateur de type B».

3. Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:

CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l., 50, val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

4. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 53, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

J. Elvinger.

(015122.3/211/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

CORONAS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Capital social: 30.986,69.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 64.975.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03669, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

R. P. Pels.

(015235.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

CORONAS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 64.975.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03671, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

R. P. Pels.

(015236.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

GOAD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 36.798.

*Extrait rectifié des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg en date du 5 novembre 2004*

- Les démissions de Madame Carole Caspari, employée privée demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Madame Laurence Mostade, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Alain Renard, employé privé demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leur mandat d'administrateur sont acceptées;

- Monsieur Serge Krancenblum, MBA demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et la société de droit des Iles Vierges Britanniques, FITRUS LIMITED, ayant son siège social P.O. Box 873 Roadtown, Bvi-Tortola sont nommés comme nouveaux administrateurs en leur remplacement. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

GOAD INTERNATIONAL S.A.

C. Schlessler / S. Krancenblum

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03781. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015372.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

CORONAS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 64.975.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

R. P. Pels.

(015237.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

CORONAS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 64.975.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

R. P. Pels.

(015238.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

AGRAMI S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 49.826.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03676, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

R. P. Pels.

(015239.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 62.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02873, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A.

Signature

(015240.3/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

PECHE AQUARIUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, Zone Commerciale.

R. C. Luxembourg B 57.836.

Assemblée générale extraordinaire

Se sont réunis les associés en Assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Monsieur John Kleinschmidt démissionne en tant que gérant de la société au 17 octobre 2000.
- 2) Décharge est donnée à Monsieur John Kleinschmidt pour sa période de gérance.
- 3) A été nommé à l'unanimité nouveau gérant technique avec droit de signature exclusif Monsieur François Lacour qui prend ses fonctions à partir de ce jour.

Pétange, le 17 octobre 2000.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03567.

Le Receveur (signé): Signature.

(015509.3/231/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

THOMSON TRAVEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 61.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02872, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THOMSON TRAVEL INTERNATIONAL S.A.

Signature

(015241.3/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

BLANCHISSERIE WAGENER-HALLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6183 Gonderange, 5, rue Hiel.
R. C. Luxembourg B 11.204.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03685, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2005.

Signature.

(015242.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

ANSTAHL DEVELOPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 80.464.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03688, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(015267.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

RESITEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 58.366.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17 février 2005.

Signature.

(015269.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

ASTON INVEST HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.631.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 18 mars 2003, il résulte que les associés sont successivement:

SELINE PARTICIPATIONS S.A., Société Holding 1929

15, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société

et

EUROLUX MANAGEMENT S.A.

15, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03825. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015375.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

BRIDGEPOINT EUROPE II INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 25,000.-.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 79.098.

In the year two thousand five, on the nineteenth day of January.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

There appeared:

BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, a limited liability company, incorporated and organized under the laws of England and Wales, with registered office at 101, Finsbury Pavement, London EC2A 1EJ (United Kingdom), registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 3139614,

represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in London, on January 18, 2005;

EUROPEAN NURSING HOMES, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67.436,

represented by Mr Franz Stolz-Page, prenamed,
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on January 18, 2005.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. that BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED and EUROPEAN NURSING HOMES, S.à r.l. are the current participants (the «Participants») in BRIDGEPOINT EUROPE II INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 79.098 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg, dated November 23, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 441 of June 14, 2001. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, dated December 17, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 141 of February 4, 2004.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Implementation of a tracking stock scheme by converting and dividing the existing two hundred fifty (250) ordinary parts of the Company into ten (10) classes of tracking stock and allocation of the assets of the Company amongst the newly created stock classes;

2. Amendment of articles 7, 14 and 15 of the articles of association of the Company (the «Articles») in order to reflect agenda item 1; and

3. Acknowledgement of the reallocation of the parts among the current Participants.

III. The entire share capital of the Company being represented at this meeting, it is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Thereupon, the appearing parties, represented as stated above, passed the following resolutions:

First resolution

The Participants resolve to implement a tracking stock scheme whereby the existing two hundred fifty (250) parts of the Company will be converted and divided into ten (10) compartments of tracking stock, whereby each stock compartment (a «Stock Compartment») shall consist of a specific stock class (a «Class»): the Class A Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class A parts, the Class B Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class B parts, the Class C Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class C parts, the Class D Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class D parts, the Class E Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class E parts, the Class F Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class F parts, the Class G Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class G parts, the Class H Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class H parts, the Class I Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class I parts, and the Class J Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class J parts, each part having a par value of one hundred euros (EUR 100.-).

The Participants further resolve to allocate the assets and liabilities of the Company amongst the ten (10) newly created Stock Compartments on the basis of the allocation ratio to be determined by the board of managers. Furthermore any and all prior and/or future premiums are to be allocated to the Stock Compartments containing the assets in respect of which such premiums have been or will be paid. To the extent that any such premium cannot be allocated to a specific Stock Compartment, such premium shall be allocated to all the Stock Compartments pro rata to the value of the assets within each Stock Compartment. Henceforth for all intents and purposes, the parts of a given Stock Compartment shall track and reflect the performance of the assets and liabilities in the same Stock Compartment only. To the extent permitted by applicable laws and regulations, any profits and losses may only be shared within a given Stock Compartment by the holders of parts of the same class and shall not impact the results of any other Stock Compartment.

The Participants resolve that the entire existing share premium of the Company shall be allocated to the Class E Stock Compartment.

The Participants thus further resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes, and empower and authorise any manager of the Company to proceed with the necessary changes.

Second resolution

In order to fully implement the above tracking stock scheme, the Participants resolve to amend the Articles as follows:

«**Art. 7. Capital and Stock Compartments.** The capital of the company is fixed at twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-) divided into a Class A Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class A parts, a Class B Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class B parts, a Class C Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class C parts, a Class D Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class D parts, a Class E Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class E parts, a Class F Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class F parts, a Class G Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class G parts, a Class H Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class H parts, a Class I Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class I parts, and a Class J Stock Compartment composed of twenty-five (25) Class J parts, each part having a par value of one hundred euros (EUR 100.-).

The Participants may create additional Stock Compartments, split or divide existing the Stock Compartments. Each Stock Compartment shall, unless otherwise provided for in these Articles correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the company.

Any share premium paid in respect of any parts of a specific Stock Compartment upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific Stock Compartment of the Company.

As between the Participants and the creditors of the company, each Stock Compartment shall be treated as a separate entity. The rights of Participants and of creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a specific Stock Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or liquidation of a Stock Compartment are, except as otherwise provided for in these Articles or under applicable laws, strictly limited to the assets of that Stock Compartment and the assets of that Stock Compartment shall be exclusively available to satisfy such Participants and creditors only. Participants and creditors whose rights are not related to a specific Stock Compartment shall have no rights to the assets of any Stock Compartment.

Unless otherwise provided for in these Articles, no resolutions of the Participants may be taken which would affect the rights of the Participants or creditors of a given Stock Compartment without the prior approval of the Participants or creditors, as the case may be, whose rights relate to that specific Stock Compartment. Any decisions or actions taken in violation of this limitation shall be null and void.

Any quorum and/or voting requirements shall apply mutatis mutandis at the level of each Stock Compartment.

Each Stock Compartment may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of any other Stock Compartment or of the company itself.»

As a consequence of the first resolution above, the Participants further resolve to amend Article 14 of the Articles as follows:

«**Art. 14.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up for each Stock Compartment as well as on an aggregate basis.

The result of each Stock Compartment will consist of the balance of all income, profits or other receipts paid or due in respect of the assets of the same Stock Compartment (including capital gains, dividend distributions and/or liquidation surpluses) and the amount of expenses, losses, taxes and other fund transfers incurred by the company during the relevant financial period which can regularly and reasonably be allocated to management and operation of the same Stock Compartment.

All income and charges which may not be allocated to any specific Stock Compartment shall be allocated to all the Stock Compartments on a pro rata basis of the parts issued in each Stock Compartment.

Five per cent (5%) of the net profits per Stock Compartment shall be allocated to the legal reserve account, provided that such allocation shall be limited to five per cent (5%) of the net profits determined on an aggregate basis of all Stock Compartments; this deduction ceases to be compulsory as soon as the legal reserve account reaches ten per cent (10%) of the capital of the company on an aggregate basis, and the allocation shall resume each time the maximum allocation is no longer fulfilled on an aggregate basis.

After the allocation of any profits to the legal reserve, all further profits shall be allocated within each Stock Compartment (i) to the payment of a dividend to the holders of the relevant parts, (ii) to a reserve account or (iii) be carried forward. In the event of the payment of a dividend, each Stock Compartment shall be entitled to a fraction of the total profit distributed, taking into account (i) the total equity (par value and share premium) represented by each part of this Stock Compartment at the time of the relevant payment of dividend, and (ii) the portion of the legal reserve account of the Company, constituted by net profits originating from this Stock Compartment.

The participants shall have discretionary power to dispose of any profits which may not be allocated to a specific Stock Compartment.

The participants shall approve the separate accounts simultaneously with the general accounts of the company in accordance with applicable laws.»

Further as a consequence of the resolutions above, the Participants resolve to amend Article 15 of the Articles as follows:

«**Art. 15. Liquidation - Dissolution.** In case of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants with the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the company, it being specified that the liquidator(s) shall treat each Stock Compartment as a distinct entity for the purposes of its liquidation.

Subject to applicable laws, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company at the level of each Stock Compartment shall be distributed to the holders of the relevant parts only.»

Third resolution

As a consequence of the first resolution, the Participants resolve to acknowledge that the parts of the Company are held by the current Participants of the Company as follows:

- twenty-five (25) Class A parts, twenty-five (25) Class B parts, twenty-five (25) Class C parts, twenty-five (25) Class D parts and twenty-five (25) Class E parts by EUROPEAN NURSING HOMES, S.à r.l., prenamed; and
- twenty-five (25) Class F parts, twenty-five (25) Class G parts, twenty-five (25) Class H parts, twenty-five (25) Class I parts and twenty-five (25) Class J parts by BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, prenamed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-neuvième jour de janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée et organisée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Gales, avec siège social à 101, Finsbury Pavement, Londres EC2A 1EJ (Royaume-Uni), enregistré auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 3139614,

représentée par M. Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 18 janvier 2005;

EUROPEAN NURSING HOMES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée sous les lois du Luxembourg, avec siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 67.436,

représentée par M. Frank Stolz, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexée aux présentes aux fins des formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. Que BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED and EUROPEAN NURSING HOMES, S.à r.l. sont les associés actuels (les «Associés») de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, BRIDGEPOINT EUROPE II INVESTMENTS, S.à r.l., avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 79.098 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 23 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et Sociétés, sous le numéro 441 du 14 juin 2001. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, en date du 17 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et Sociétés, sous le numéro 141 du 4 février 2004.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Mise en place d'un mécanisme de titres traçants par la conversion et la division des deux cent cinquante (250) parts sociales ordinaires de la Société en dix (10) classes de titres traçants et allocation des actifs de la Société entre les classes de titres nouvellement créées;

2. Modification des articles 7, 14 et 15 des statuts de la Société (les «Statuts») de manière à refléter l'objet 1. de l'ordre du jour; et

3. Reconnaissance de la réallocation des parts sociales entre les Associés actuels.

III. L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée est valablement constituée et peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de mettre en place un mécanisme de titres traçants par lequel les deux cent cinquante (250) parts sociales existantes de la Société seront converties et divisées en dix (10) compartiments de titres traçants, par lequel chaque compartiment (un «Compartiment») comprendra une classe spécifique de parts sociales (une «Classe»): le Compartiment de Classe A étant composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe A, le Compartiment de Classe

B étant composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe B, le Compartiment de Classe C étant composé de vingt-cinq (25) parts sociales de classe C, le Compartiment de Classe D étant composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe D, le Compartiment de Classe E étant composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe E, le Compartiment de Classe F étant composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe F, le Compartiment de Classe G étant composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe G, le Compartiment de Classe H étant composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe H le Compartiment de Classe I étant composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe I, et le Compartiment de Classe J étant composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe J, chaque part sociale avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Les Associés décident également d'allouer l'actif et le passif de la Société entre les dix (10) Compartiments nouvellement créés sur base du ratio d'allocation à déterminer par le conseil de gérance. De plus, toutes primes antérieures et/ou futures sont à allouer au Compartiment comprenant l'actif sur la base duquel de telles primes ont été ou seront versées. Dans la mesure où de telles primes ne peuvent être allouées à un Compartiment spécifique, elles seront allouées à tous les Compartiments au pro rata de la valeur de l'actif de chaque Compartiment. Dorénavant, à toutes intentions et fins, les parts sociales d'un Compartiment refléteront la performance des actifs et passifs de ce Compartiment exclusivement. Dans les limites du droit et des règlements applicables, tout bénéfice ou dépense peut uniquement être partagé/distribué dans un Compartiment déterminé entre les détenteurs de parts sociales de la même catégorie et n'influencera pas les résultats d'autres Compartiments.

Les Associés décident que la totalité de la prime d'émission existante de la Société doit être allouée au Compartiment de Classe E.

Les Associés décident par conséquent de modifier le registre de parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications ci-dessus, et autorisent tout gérant de la Société à procéder aux modifications nécessaires.

Deuxième résolution

Afin de mettre en place dans son intégralité le mécanisme de titres traçants décrit ci-dessus, les Associés décident de modifier les Statuts comme suit:

«**Art. 7. Capital et Compartiments.** Le capital social de la société est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) divisé en un Compartiment de Classe A composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe A, un Compartiment de Classe B composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe B, un Compartiment de Classe C composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe C, un Compartiment de Classe D composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe D, un Compartiment de Classe E composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe E, un Compartiment de Classe F composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe F, un Compartiment de Classe G composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe G, un Compartiment de Classe H composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe H, un Compartiment de Classe I composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe I, et un Compartiment de Classe J composé de vingt-cinq (25) parts sociales de Classe J, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Les Associés pourront créer des Compartiments supplémentaires, séparer ou diviser les Compartiments existants au sein de la Société Sauf disposition contraire dans les Statuts, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société.

Toute prime d'émission versée lors de l'émission de toute part sociale d'un Compartiment déterminé devra être alloué à un compte prime d'émission correspondant à ce Compartiment déterminé de la Société.

Entre les Associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des associés et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les Statuts ou dans le droit applicable, strictement limités aux actifs de ce Compartiment, et les actifs de ce Compartiment sont exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit sur les actifs d'aucun Compartiment.

Sauf disposition contraire dans les Statuts, aucune résolution des associés affectant directement les droits des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à un Compartiment donné ne pourra être prise sans le consentement préalable des associés ou créanciers, le cas échéant, dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Toutes conditions de majorité et/ou de vote s'applique mutatis mutandis au niveau de chaque Compartiment.

Chaque Compartiment pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.»

En conséquence de la première résolution ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 14 des Statuts comme suit:

«**Art. 14.** Chaque année, le dernier jour du mois de décembre, un inventaire de l'actif et du passif de la Société ainsi qu'un bilan et un compte des pertes et profits seront arrêtés pour chaque Compartiment de la Société ainsi que sur une base agrégée.

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment.

Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux parts émises dans chaque Compartiment.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de chaque Compartiment seront affectés au compte de réserve légale de la Société, étant entendu que cette affectation sera limitée à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets agrégés de tous les Compartiments. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital de la Société, et l'affectation sera réinitiée dès que le montant maximum d'affectation n'est plus atteint.

Après affectation des bénéfices à la réserve légale, tout bénéfice supplémentaire sera alloué parmi chaque Compartiment (i) à la distribution de dividendes aux détenteurs de parts sociales du Compartiment concerné, (ii) à un compte de réserve ou (iii) continuera à s'accumuler. Dans le cas du paiement d'un dividende, chaque Compartiment aura droit à une fraction du montant total des bénéfices distribués, en prenant en compte (i) le montant total des capitaux (valeur nominale et prime d'émission) représenté par chaque part sociale du Compartiment dont il est question, au moment dudit paiement du dividende et (ii) de la portion de la réserve légale de la Société, constituée par les bénéfices nets générés par ce Compartiment.

Les associés auront un pouvoir discrétionnaire de disposer de tout profit qui n'aura pu être rattaché à un Compartiment déterminé.

Les associées approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique courante.»

Egalement en conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'Article 15 des Statuts comme suit:

«**Art. 15. Liquidation - Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés à la majorité fixée à l'article 142 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le(s) liquidateur(s) sera/seront investi(s) des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société, étant entendu que le(s) liquidateur(s) traitera/traiteront chaque Compartiment comme une entité distincte aux fins de la liquidation.

Conformément à la loi applicable, le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société au niveau de chaque Compartiment sera distribué exclusivement aux détenteurs de parts du Compartiment concerné.»

Troisième résolution

En conséquence de la première résolution, les Associés décident de prendre acte que les parts sociales de la Société sont détenues par les Associés actuels de la Société comme suit:

- vingt-cinq (25) parts sociales de Classe A, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe B, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe C, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe D et vingt-cinq (25) parts sociales de Classe E par EUROPEAN NURSING HOMES, S.à r.l., prénommée; et

- vingt-cinq (25) parts sociales de Classe F, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe G, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe H, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe I et vingt-cinq (25) parts sociales de Classe J par BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, prénommée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprends l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: F. Stolz-Page, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, vol. 146S, fol. 86, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

A. Schwachtgen.

(015286.3/230/306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

**BRIDGEPOINT EUROPE II INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EUROPEAN DVD, S.à r.l.).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 79.098.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 54 du 19 janvier 2005 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

(015287.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

26726

VATEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 82.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03681, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

P. Rochas

Administrateur

(015277.3/1682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

VATEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 82.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03682, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

P. Rochas

Administrateur

(015282.3/1682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

VATEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 82.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03683, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

P. Rochas

Administrateur

(015284.3/1682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

M.E.S. COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.
R. C. Luxembourg B 81.957.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2005.

Signature.

(015285.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

LARY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 45.789.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2005.

Signature.

(015303.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

TAURUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 53.603.

Extrait d'une résolution prise par les administrateurs de la société en date du 3 février 2005

«Melle Jacqueline Thompson a été nommée administratrice de la société avec effet au 3 février 2005.»
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03592. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(015292.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

BALRIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.551.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Signature.

(015304.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

LUX-WORLD FUND ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 46.535.

Les comptes annuels au 30 septembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03528, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-WORLD FUND ADVISORY S.A. HOLDING

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

Signatures

(015316.3/1122/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

BALRIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.551.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Signature.

(015326.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

D.S.E. CORPORATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 77.406.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02906, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2005.

HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

(015330.3/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

PRIMEROSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 67.821.

In the year two thousand five, on the fifteenth day of February.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the partners of PRIMEROSE (the «Company»), established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 67.821,

incorporated formerly under the name STOMACH pursuant to notarial deed of 18 December 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 174 of 16 March 1999.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary enacted on 31 December 2004, its publication in the Mémorial C pending.

The meeting is declared opened in the chair by Mr Ole Sørensen, employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary of the meeting Mrs Laura Laine, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Jean-Marc Debaty, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The partners present or represented, the proxies of the partners represented and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, having been signed by the partners present, the proxy holders representing partners, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented partners after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

II) It appears from the attendance list, that all the shares are in attendance or are represented at the present extraordinary general meeting.

III) The present meeting is regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the partners declare having been preliminary advised. The partners waive all notice periods and notice requirements in respect of this meeting.

IV) The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to put the Company into liquidation.

2. Appointment of Mr Willem Van Cauter, réviseur d'entreprises, with professional address at 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, as the liquidator.

3. Determination of the powers to be given to the liquidator.

4. Miscellaneous.

V) After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to dissolve and put the Company into liquidation.

This resolution has been adopted by unanimous vote.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint as liquidator:

Mr Willem Van Cauter, réviseur d'entreprises, with professional address at 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

This resolution has been adopted by unanimous vote.

Third resolution

The general meeting resolves to grant to the liquidator the powers and authority such as provided by article 144 of the Luxembourg company law.

The liquidator is authorised and empowered to carry out all transactions provided in article 145 of the Luxembourg company law without the authorisation of the general meeting of partners where such authorisation is required.

The liquidator may relieve the registrar of mortgages from proceeding *ex officio* to a registration; waive all property and similar rights, charges, liens, mortgages, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, lien, mortgage, seizure, attachment or other opposition. The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and he may rely on the company's accounts.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

This resolution has been adopted by unanimous vote.

Fourth resolution

The general meeting resolves that unless otherwise provided by the shareholders' meeting, the Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the single signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

This resolution has been adopted by unanimous vote.

Nothing else being on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing persons, said appearing persons signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze février.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de PRIMEROSE (la «Société»), établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.821,

constituée originellement sous la dénomination de STOMACH, par acte notarié du 18 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du 31 décembre 2004, sa publication au Mémorial C en cours.

La séance est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Ole Sørensen, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Laura Laine, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc Debaty, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

II) Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les associés sont présents ou représentés à la présente assemblée générale extraordinaire.

III) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les associés déclarent avoir eu préalablement connaissance. Les associés renoncent aux délais et formalités de convocation concernant ladite assemblée.

IV) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Décision de mettre la Société en liquidation.
2. Nomination de Monsieur Willem Van Cauter, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, comme liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs à conférer au liquidateur.
4. Divers.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le Président met aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la Société.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Willem Van Cauter, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de conférer au liquidateur les pouvoirs et mandats prévus par l'article 144 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur est autorisé à accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la Loi et il est investi de tous les pouvoirs nécessaires sans qu'une autorisation de l'assemblée générale des associés, lorsqu'elle est requise, soit nécessaire.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de procéder à une inscription d'office; il peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, sûretés ou hypothèques ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, sûreté, hypothèque, saisie ou autre opposition. Le liquidateur est dispensé de l'obligation de tenir un inventaire et peut se fonder sur les comptes de la société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide qu'en l'absence d'autres décisions prises par l'assemblée des associés, la Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les mêmes comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. Sørensen, L. Laine, J.-M. Debaty, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 février 2005, vol. 891, fol. 55, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 février 2005.

J.-J. Wagner.

(016070.3/239/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005.

IMMOBILIERE DU SCHLASS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 2, avenue Grand-Duc Jean.

R. C. Luxembourg B 89.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2005, réf. LSO-BB03994, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOBILIERE DU SCHLASS, S.à r.l.

J.-F. Grenet

Gérant

(015350.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

IMMOBILIERE DU SCHLASS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 2, avenue Grand-Duc Jean.

R. C. Luxembourg B 89.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2005, réf. LSO-BB03998, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOBILIERE DU SCHLASS, S.à r.l.

J.-F. Grenet

Gérant

(015352.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

OBERWEIS IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 36, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 81.654.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(015357.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

D.01 P.A.C. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 44.671.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour D.01 P.A.C. HOLDING S.A.

Signature

(015359.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

INDO RAMA (EUROPE) LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.482.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

INDO RAMA (EUROPE) LIMITED S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(015366.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

PEGASUS SERVICE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6620 Wasserbillig, 1, rue de la 87^e Division.
H. R. Luxemburg B 106.030.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den ersten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft PEGASUS HOLDING S.A., mit Sitz in L-6620 Wasserbillig, 1, rue de la 87^e Division, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 1. Februar 2005, noch nicht beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg eingetragen,

hier vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder, nämlich:

- Herr Reinhard Willwersch, Kaufmann, wohnhaft in D-54296 Trier, Nikolaus-Mommer-Strasse, 18,
- Herr Jaroslav Froncz, Betriebswirt, wohnhaft in D-54568 Gerolstein, Gilze-Rijen-Strasse, 5,

der Letztgenannte hier vertreten durch Herrn Helge Stoffels, Steuerfachangestellter, wohnhaft in D-54343 Föhren, Müllenburg 35,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 31. Januar 2005,

welche Vollmacht, von dem Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar ne varieter unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung PEGASUS SERVICE, S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand den Handel mit Baustoffen, mit sämtlichen Artikel im Non-Food Bereich sowie die dazugehörigen Serviceleistungen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral durch die Aktiengesellschaft PEGASUS HOLDING S.A., mit Sitz in L-6620 Wasserbillig, 1, rue de la 87^e Division, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2005.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr neunhundertfünfzig Euro (EUR 950,-).

Erklärungen

Die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt, dass der unterfertigte Notar ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt zudem dass der unterzeichnete Notar sie darauf hingewiesen hat dass die Bezeichnung PEGASUS bereits Bestandteil von mehreren Gesellschaftsbezeichnungen ist und dass dem-

zufolge eine Verwechslungsgefahr besteht. Die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, ersuchte den unterzeichneten Notar trotzdem die vorstehende Gesellschaftsgründung zu beurkunden.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Anteilhaberin, vertreten wie eingangs erwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
Herr Reinhard Willwersch, Kaufmann, wohnhaft in D-54296 Trier, Nikolaus-Mommer-Strasse, 18.
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtskräftig vertreten.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6620 Wasserbillig, 1, rue de la 87^e Division.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Willwersch, H. Stoffels, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 2 février 2005, vol. 358, fol. 60, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 15. Februar 2005.

H. Beck.

(015155.3/201/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

I.I.R. S.A., INTERNATIONAL INDUSTRIAL REALISATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.623.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Signature.

(015368.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

A.01 EURO-ARTISAN GUY ROLLINGER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 44.664.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01418, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.01 EURO-ARTISAN GUY ROLLINGER, S.à r.l.

Signature

(015370.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

ASTROMEGA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 84.654.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 12 novembre 2001, il résulte que les associés sont successivement:

SELINE PARTICIPATIONS S.A., Société Holding 1929

15, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société

et

EUROLUX MANAGEMENT S.A.

15, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03826. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015378.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

26734

AVANCIO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 100.378.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 31 mars 2004, il résulte que les associés sont successivement:

SELINE PARTICIPATIONS S.A., Société Holding 1929

15, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société

et

EUROLUX MANAGEMENT S.A.

15, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03830. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015380.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

ELECTROLUX COORDINATION CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 32.897.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, réf. LSO-BB04005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(015381.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

ELECTROLUX COORDINATION CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 32.897.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, réf. LSO-BB04010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(015382.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

GOTHA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Hamm, 7, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 38.762.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, réf. LSO-BB04009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(015383.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

GOTHA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Hamm, 7, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 38.762.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, réf. LSO-BB04007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(015384.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

AXIBEST HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 100.373.

La soussignée atteste par la présente que suivant Les conventions de vente de parts sociales du 31 mars 2004, il résulte que les associés sont successivement:

SELINE PARTICIPATIONS S.A., Société Holding 1929

15, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société

et

EUROLUX MANAGEMENT S.A.

15, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03832. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015387.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

AXIMA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.666.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 12 novembre 2001, il résulte que les associés sont successivement:

SELINE PARTICIPATIONS S.A., Société Holding 1929

15, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société

et

EUROLUX MANAGEMENT S.A.

15, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03833. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015389.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

S.E.P.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 144, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 59.372.

Annie Lemarquis, administrateur, demeurant à L-4057 Esch-sur-Alzette, 4, Cité CECA, démissionne en tant qu'administrateur-délégué de la société anonyme S.E.P.L. S.A., établie et ayant son siège social à L-4171 Esch-sur-Alzette, 144, boulevard Kennedy, avec effet au 30 septembre 2004.

Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2004.

Pour S.E.P.L. S.A.

S.P.Venturi

Président

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02774. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015572.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2005.

LATEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 53.846.

L'an deux mille quatre, le quatorze octobre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LATEM S.A., avec siège social à L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 février 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 209

du 25 avril 1996, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 53.846.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Neuen, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

qui désigne comme secrétaire Madame Claudine Haag, employée privée, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur René Schlim, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Transfert du siège social au 40, boulevard Joseph II, à L-1840 Luxembourg, et modification subséquente de la première phrase de l'article deux des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, et de modifier, par conséquent, la première phrase de l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.- (première phrase)** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M. Neuen, C. Haag, R. Schlim, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 23, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2005.

E. Schlessner.

(016098.3/227/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005.

LATEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 53.846.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2005.

E. Schlessner.

(016100.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2005.